

**LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**RAPPORTS CONCERNANT L'ANNÉE 2014-2015**



Octobre 2015

Québec, le 30 octobre 2015

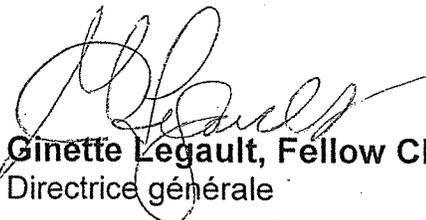
**Monsieur Jean Leroux**  
Directeur général  
Direction générale du financement  
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur,  
et de la Recherche  
1035, rue De la Chevrotière, 19<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Monsieur le Directeur général,**

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à votre lettre du 31 juillet 2015, veuillez trouver ci-joints les rapports ci-dessous mentionnés en version papier et sur disque, format PDF et en format EXCEL de la Télé-Université pour l'année 2014-2015 :

1. un exemplaire des états financiers;
2. un exemplaire de l'état du traitement des membres du personnel de la direction;
3. un exemplaire du rapport sur la performance;
4. un exemplaire du rapport sur les perspectives de développement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

  
**Ginette Legault, Fellow CRHA, Ph. D.**  
Directrice générale

P.j.

Télé-université

**Systeme d'information financière des universités  
2014-2015**

*Genevieve Sporell*  
Responsable des ressources financières

*6 octobre 2015*  
Date

Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche  
Québec 

Télé-université  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
 au 30 avril 2015

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>ACTIF</b>										
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	4 890 293	0	0	0	0		4 890 293	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	546	0	0	0	0		546	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 558 760	---	---	---	---		7 558 760	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	495 081	---	---	---	---		495 081	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 560 680	460 040	364 949	0	0		2 385 668	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	786 052	3 697 695	0	0		4 483 746	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	331 947	0	0	0	0		331 947	10
11	Stocks (075)	s/o	577 629	0	---	0	0		577 629	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>15 414 936</b>	<b>1 246 091</b>	<b>4 062 643</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>20 723 671</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172; 173, 174)	s/o	668 649	0	0	0	0		668 649	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	50	0	0	0	0		50	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	14 964 030	---	---		14 964 030	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	40 024	---	---		40 024	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 793 533	0	293 860	0	0		3 087 393	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>18 899 668 \$</b>	<b>1 246 091 \$</b>	<b>19 360 557 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>39 506 317 \$</b>	<b>22</b>

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>PASSIF</b>										
<b>Passif à court terme</b>										
23	Déouvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	1 300 000	0	7 200 000	0	0		8 500 000	\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues par contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	1 136 400	---	---	---	---		1 136 400	\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	7 359 704	48 975	---	0	0		7 408 679	\$ 27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 412 636	41 096	36 904	0	0		1 490 636	\$ 29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	1 166 248	0	---	---	0		1 166 248	\$ 30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	1 156 020	362 775	0	0		1 518 796	\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	4 483 746	0	0	0	0		4 483 746	\$ 33
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>16 358 735</b>	<b>1 246 091</b>	<b>7 599 680</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>25 704 506</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	8 940 700	0	0	0	0		8 940 700	\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	8 841 813	---	---		8 841 813	\$ 37
38	Juste valeur des instruments financiers dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>25 799 435 \$</b>	<b>1 246 091 \$</b>	<b>16 441 493 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		<b>43 487 019 \$</b>	<b>40</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 636 650	0	0	0	0		2 636 650	\$ 41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0			\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(9 536 416)	---	---	---	---		(9 536 416)	\$ 43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	2 919 064	---	---		2 919 064	\$ 46
<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>(6 899 766) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 919 064 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		<b>(3 980 702) \$</b>	<b>47</b>
<b>48 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>18 899 669 \$</b>	<b>1 246 091 \$</b>	<b>19 360 557 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		<b>39 506 317 \$</b>	<b>48</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	n/o	7 189 357	---	---	---	---	7 189 357	1
2	Montants forfaitaires de étudiants étrangers (402, 404)	n/o	98 898	---	---	---	---	98 898	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	n/o	5 998	---	---	---	---	5 998	3
4	Coûtations des étudiants (455)	n/o	352 778	---	---	---	---	352 778	4
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	n/o	3 110 817	---	---	---	---	3 110 817	5
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	n/o	2 428 437	---	---	---	---	2 428 437	6
7	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>13 126 256</b>					<b>13 126 256</b>	<b>7</b>
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	30 562 367	235 159	0	---	---	30 797 526	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 493)	n/o	0	348 601	0	0	0	348 601	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	n/o	241 598	1 190 894	351 686	0	0	1 784 178	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	n/o	113 642	199 523	0	0	0	313 165	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	n/o	---	---	1 132 399	---	---	1 132 399	12
<b>Augmentation des apports répartis afférents aux immobilisations</b>									
13	Ministère (530)	n/o	---	---	78 285	---	---	78 285	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	n/o	---	---	44 378	---	---	44 378	14
15	Gouvernement du Canada (532)	n/o	---	---	(223 432)	---	---	(223 432)	15
16	Autres (533)	n/o	---	---	1 804	---	---	1 804	16
17	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>30 917 607</b>	<b>1 974 177</b>	<b>1 885 153</b>			<b>33 776 937</b>	<b>17</b>
18	Intérêts et dividendes (435)	n/o	70 445	0	0	0	0	70 445	18
19	Intérêts sur les avances intermédiaires (440)	n/o	0	0	0	0	0	0	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	n/o	0	0	0	---	0	0	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	n/o	0	0	0	0	0	0	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	61 144	406 002	0	0	0	467 146	22
23	Gains sur vente de placements (526)	n/o	0	0	0	0	0	0	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	n/o	---	---	0	---	---	0	24
25	Récouvrements des coûts indirects (465)	n/o	56 643	---	---	---	---	56 643	25
26	Ventes externes (460)	n/o	689 862	0	0	0	0	689 862	26
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 850 559	1 541	0	0	0	1 852 100	28
29	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>1 578 653</b>	<b>407 602</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 986 255</b>	<b>29</b>
30	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>46 802 515</b>	<b>2 381 820</b>	<b>1 885 153</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 569 456</b>	<b>30</b>

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>Masses salariales</b>									1
2	Direction	s/o	2 641 956	3 598	-	-	-	-	2 645 554	2
3	Géronte	s/o	0	0	-	-	-	-	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	7 914 916	10 800	-	-	-	-	7 925 716	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-	-	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 378 695	270 446	-	-	-	-	6 649 141	6
7	Personnel technique à l'enseignement et à la recherche	s/o	55 232	481 299	-	-	-	-	536 531	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	8 276 527	418 518	-	-	0	-	8 695 045	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 018 154	100 027	-	-	-	-	4 118 181	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 678 022	13 653	-	-	-	-	4 691 675	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	-	-	-	-	\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	7 091 290	175 913	-	-	0	-	7 267 202	12
13	<b>TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>		41 054 791	1 474 253	-	-	-	-	42 529 044	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(234 800)	-	-	-	-	-	(234 800)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	-	-	0	-	\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	7 280	0	-	-	0	-	7 280	16
17	Stagaires post-doctoraux (706)	s/o	6 900	133 662	-	-	0	-	140 562	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	157 769	12	-	-	0	-	157 780	18
19	Frais de déplacements et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	444 957	175 259	-	-	0	-	620 216	19
20	Bourses (735)	s/o	17 947	15 798	-	-	0	-	33 745	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	951 407	199 123	0	0	0	-	1 150 530	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 103 474	11 630	-	-	0	-	1 115 104	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 558 390	0	-	-	0	-	1 558 390	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	1 933 493	255 791	0	-	0	-	2 189 284	24
25	Volames et périodiques (742)	s/o	54 633	2 486	-	-	0	-	57 119	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	621 562	0	0	-	0	-	621 562	26
27	Location de locaux de bureaux (840, 845)	s/o	1 344 499	3 616	-	-	0	-	1 348 115	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	113 595	36 918	-	-	0	-	150 513	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	53 334	-	-	-	-	53 334	29
30	Partes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le statut de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	50 445	16 634	59 640	-	0	-	126 719	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	-	\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	223 217	965	75 523	0	0	-	299 705	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	-	\$	34
35	Partie sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	1 728 734	-	-	-	1 728 734	36
37	Ajustement des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 637	-	-	-	52 637	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	85 248	1 300	0	0	0	-	86 548	38
39	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		11 419 316	2 075 607	1 804 529	-	-	-	13 299 452	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	-	\$	40
41	Gains et pertes internes (879)	s/o	0	0	-	-	0	-	\$	41
42	<b>TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>		11 419 316	2 075 607	1 804 529	-	-	-	13 299 452	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	-	\$	43
44	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		49 493 907	3 551 820	1 804 529	-	-	-	53 792 256	44
<b>ACCIDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>			11 691 591	-	(531 408)	-	-	-	(12 223 001)	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

**Télé-université**  
**Évolution des soldes de fonds**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2015**

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(1 526 839)		3 487 637				1 960 798	1
2	Redressement des années précédentes	(1 561 700)	0	0	0	0		(1 561 700)	2
3	Solde de fonds redressé	(3 088 539)		3 487 637				399 098	3
4	Produits de l'année	46 802 515	2 381 820	1 385 121	0	0	0	50 569 456	4
5	Charges de l'année	49 493 907	2 381 820	1 916 529	0	0	0	53 792 256	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 691 392)		(531 408)				(3 222 801)	6
7	Réeval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	(1 157 000)						(1 157 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations							\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	0	0	(37 165)	0	0		(37 165)	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	(37 165)	0	0	0	0		(37 165)	11
12	Sous-total	(3 811 227)		(568 573)				(4 379 801)	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 899 766) \$	- \$	2 919 064 \$	- \$	- \$	- \$	(3 980 703) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	7 183 267	---	---	---	---	6 090	---	---	---	7 189 357	1
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	38 998	---	---	---	---	---	38 998	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	5 998	---	---	---	---	---	5 998	3
4 Coût des services des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	392 778	---	---	392 778	4
5 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	501 302	0	263	2 609 252	0	0	0	0	0	3 110 817	5
6 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 429 287	0	20	0	0	0	0	0	0	2 429 307	6
7 Total des produits provenant des étudiants	10 112 956	---	283	2 654 148	---	6 090	392 778	---	---	13 126 256	7
8 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	30 562 367	---	---	0	---	---	30 562 367	8
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	241 593	0	0	0	0	0	0	0	0	241 593	10
11 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	96 168	9 734	0	1 444	6 296	0	0	0	0	113 642	11
12 Total des subventions	337 761	9 734	0	30 563 811	6 296	0	0	0	0	30 917 407	12
13 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	70 445	---	0	0	0	0	70 445	13
14 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
15 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	0	0	15
16 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
17 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	48 569	0	0	0	0	11 000	1 444	0	0	61 144	17
18 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
19 Recouvrement des coûts indirects (465)	4 409	0	0	52 234	0	0	0	0	0	56 643	19
20 Ventes externes (460)	46 584	0	0	0	2 898	622 789	2 079	15 511	---	689 862	20
22 Autres produits (462, 470)	167 517	2 300	115 436	134 531	1 109 301	3 600	1 121	102 331	---	2 300 550	22
23 Total des produits autres	267 010	2 300	115 436	461 250	1 112 401	637 389	3 044	157 842	---	2 758 652	23
24 TOTAL DES PRODUITS	10 717 732 \$	12 034 \$	115 719 \$	33 679 189 \$	1 118 697 \$	643 479 \$	397 822 \$	157 842 \$	---	46 802 515 \$	24

Télé-université  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Masses salariales										
2 Direction	601 694	74 657	483 689	1 145 560	59 697	151 782	124 878	0		2 641 956
3 Gestion	0	0	0	0	0	0	0	0		0
4 Enseignants-chercheurs	7 693 686	41 163	0	29 827	0	150 218	0	0		7 914 916
5 Charges de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		0
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	6 197 830	6 203	829	173 833	0	0	0	0		6 378 695
7 Personnel administratif à l'enseignement et à la recherche	11 551	41 681	0	0	0	0	0	0		55 232
8 Personnel professionnel non enseignant	5 406 496	269 523	936 495	1 301 318	0	281 012	81 682	0		8 276 527
9 Personnel de soutien technique	1 640 162	53 137	397 570	1 250 331	128 913	1 700	145 341	0		4 019 154
10 Personnel de soutien de bureau	1 717 779	91 303	242 484	1 577 558	219 061	280 856	548 980	0		4 678 022
11 Personnel de nettoyage et entretien	0	0	0	0	0	0	0	0		0
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 608 263	116 748	531 769	1 393 250	89 312	151 515	200 433	0		7 091 290
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	27 877 462	696 416	2 992 837	6 071 678	497 982	1 017 103	1 101 314	0		41 054 791
14 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	(234 800)	(234 800)
15 Variation de la provision pour les départs anticipés, congés sursis, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0		0
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	7 280	0	0	0	0	0	0		7 280
17 Stipendium Postdoctoraux (706)	0	6 000	0	0	0	0	0	0		6 000
18 Formation et perfectionnement (710)	84 740	9 648	22 222	37 935	558	2 666	0	0		157 769
19 Frais de déplacements et de représentation (715, 720, 725, 730)	147 792	169 768	12 374	111 667	811	10 980	596	0		444 957
20 Bourses (735)	4 064	0	0	81	0	0	13 802	0		17 947
21 Subventions, contributions et transferts (740, 871, 872)	579 295	53 262	0	355 937	179	1 715	0	0		951 405
22 Fournitures et matériel (745)	871 543	10 450	119 494	58 258	28 577	10 698	4 454	0		1 103 474
23 Coûts des marchandises vendues (755)	1 558 353	0	0	0	0	0	0	0		1 558 353
24 Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	716 619	33 052	461 741	232 270	350 349	118	0	139 344		1 933 493
25 Médicaments et parapharmaceutiques (750)	321	9 654	42 434	2 102	67	55	0	0		54 633
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	93 964	839	306 054	0	220 705	0	0	0		621 562
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	1 344 499	0	0	0		1 344 499
28 Location-exploitation (830)	41 473	0	64 576	362	7 092	92	0	0		113 595
29 Paiements de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	28 456	4 454	7 798	0	9 737	0	0	0		50 445
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	11	0	223 206	0	0	0	0		223 217
33 Intérêts reliés aux avances remboursables (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
34 Autres charges (860, 870)	0	0	0	85 248	0	0	0	0		85 248
35 Total des charges autres	4 117 658	265 418	1 036 643	1 107 067	1 962 593	26 342	18 852	139 344	(234 800)	8 439 116
36 Virements interfonctions (877)	1 391 474	0	(535 200)	(890 826)	(14 277)	0	38 829	0		0
37 Ventes d'immobilisations (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
39 Total avant éléments extraordinaires	33 386 593	961 834	3 494 280	7 097 919	2 446 299	1 043 445	1 158 995	139 344	(234 800)	49 493 907
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
41 TOTAL DES CHARGES	33 386 593	961 834	3 494 280	7 097 919	2 446 299	1 043 445	1 158 995	139 344	(234 800)	49 493 907

**Télé-université**  
**Produits par fonction - Fonds avec restrictions**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2015**

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Subventions du Ministère (515)	50 288	19 014	0	0	0	35 590	130 938	0		235 159	1
2 Autres subventions provinciales (405 410, 495)	0	314 424	0	0	0	34 177	0	0		348 601	2
3 Subventions du gouvernement du Québec (411, 420)	0	1 190 534	0	0	0	0	0	0		1 190 534	3
4 Autres produits et aides des gouvernements québécois du Québec et du Canada (421, 426, 427)	0	197 352	171	2 000	0	0	0	0		199 523	4
5 Total des subventions	50 288	1 721 703	171	2 000	0	69 767	130 938	0		1 971 177	5
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	6
7 Intérêts sur les avances interfonctions (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	8
9 Produits provenant d'une fondation (448)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	9
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	290 631	0	85 333	0	30 018	0	0		405 982	10
11 Gains sur ventes de placements (326)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
14 Autres produits (461, 470)	0	1 641	0	0	0	0	0	0		1 641	14
15 Total des produits autres	0	1 641	0	85 333	0	30 018	0	0		107 643	15
16 TOTAL DES PRODUITS	50 288 \$	2 013 975 \$	171 \$	87 333 \$	0 \$	99 785 \$	130 938 \$	0 \$		2 381 820 \$	16

Télé-université  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2015

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1 Masses salariales										
2 Direction	0	0	0	0	0	0	3 598	0		3 598
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		0
4 Enseignants-chercheurs	0	10 800	0	0	0	0	0	0		10 800
5 Charges de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		0
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	270 446	0	0	0	0	0	0		270 446
7 Personnel spécialiste à l'enseignement et à la recherche	0	481 299	0	0	0	0	0	0		481 299
8 Personnel professionnel non enseignant	14 780	332 891	0	0	0	33 900	36 947	0		418 518
9 Personnel de soutien technique	0	35 665	0	0	0	3 578	60 783	0		100 027
10 Personnel de soutien de bureau	10 564	1 778	0	0	0	1 311	0	0		13 653
11 Personnel de porter et courrier	0	0	0	0	0	0	0	0		0
12 Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	2 662	141 281	0	0	0	10 901	21 069	0		175 913
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	25 006	1 274 159	0	0	0	49 099	122 397	0		1 471 253
14 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
15 Frais pour lunches, hébergement et d'étudier (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	0	133 662	0	0	0	0	0	0		133 662
17 Formation et perfectionnement (710)	0	12	0	0	0	0	0	0		12
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 172	175 097	0	0	0	0	0	0		176 269
19 Bourses (735)	8 172	0	0	0	0	0	7 625	0		15 797
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 525	197 598	0	0	0	0	0	0		199 123
21 Livraisons et matériel (745)	11	11 620	0	0	0	0	0	0		11 631
22 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
23 Types de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 421	228 735	171	19 863	0	0	0	0		255 791
24 Volumes et périodiques (750)	0	2 486	0	0	0	0	0	0		2 486
25 Charges liées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	3 646	0	0	0		3 646
27 Location exploitation (830)	0	5 657	0	0	0	31 261	0	0		36 918
28 Transfert de coûts indirects (865)	0	39 171	0	0	0	13 848	315	0		53 334
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	5 102	11 259	0	0	0	273	0	0		16 634
31 Écart de valeur non opérationnelle (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	965	0	0	0	0		965
33 Intérêts relatifs aux services financiers (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
34 Autres charges (860, 870)	0	2 020	0	0	0	0	0	0		2 020
35 Total des charges autres	22 282	807 317	171	20 828	3 646	45 382	7 941	0		907 567
36 Ventes à titre d'actifs (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
37 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
38 Gains et pertes internes (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
39 Total avant éléments extraordinaires	22 282	807 317	171	20 828	3 646	45 382	7 941	0		907 567
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		0
41 TOTAL DES CHARGES	50 288 \$	2 081 477 \$	171 \$	20 828 \$	3 646 \$	95 073 \$	130 338 \$	- \$	- \$	2 381 820 \$

NOM DE L'UNIVERSITÉ : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978011

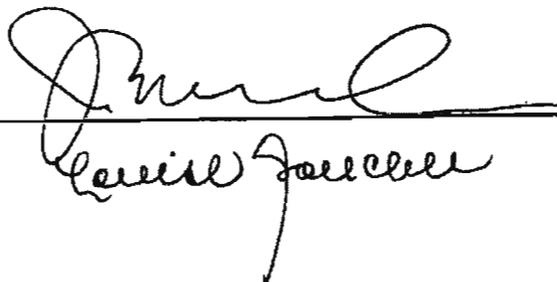
**ÉTAT DU TRAITEMENT  
2014-2015**

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DATE :

2015-09-15

ADMINISTRATEUR :

  
Louis J. Fournier

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Télé-université

Nous avons effectué l'audit des relevés de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction (les « relevés ») inclus dans l'état du traitement de Télé-université pour l'exercice terminé le 30 avril 2015. Ces relevés ont été préparés par la direction conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

### *Responsabilité de la direction sur les relevés*

La direction est responsable de la préparation de ces relevés, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de relevés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces relevés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les relevés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les relevés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les relevés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de ces relevés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des relevés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, l'information financière présentée dans les relevés de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de Télé-université pour l'exercice terminé le 30 avril 2015 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

*Restriction de diffusion*

Ces relevés ont été préparés dans le but d'aider Télé-université à répondre aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, ces relevés sont destinés uniquement à l'usage des membres du conseil d'administration de Télé-université et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devraient pas être diffusés auprès de parties autres.

Le ● 2015

<sup>1</sup> CPA auditeur, CMA, permis de comptabilité publique n°

État du traitement

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ  
 Année financière : 2014-2015

**TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEUR**

Personnel de direction supérieure	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)						
	Nom et fonction	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (1)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Boucher Louise, Directrice des services administratifs	147 299 \$	2 951 \$				12,0	100,00%
Carle Julie, Secrétaire général et à la gouvernance	138 047 \$	888 \$				12,0	100,00%
Laroche Élena, Directrice soutien à l'enseig., rech. et aux partenariats	146 630 \$	2 425 \$				12,0	100,00%
Legault Ginette, Directrice générale	183 885 \$	3 395 \$				12,0	100,00%
Noël Martin, Directeur des affaires académiques (note 1)	155 867 \$	4 809 \$				12,0	100,00%
<b>NOTES :</b>							
Le salaire de base inclut le paramètre de la politique salariale gouvernementale de 1% au 1er avril 2015							
Membres de la direction détenant un droit d'indemnité de départ non exercé pendant l'année financière 2014-2015 équivalant à une année de traitement après 4 ans de service. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul.							
1) Indemnité de départ non exercée de 155 867 \$.							
2) Gilbert Paquette n'est plus membre du personnel de la direction supérieure. Toutefois il bénéficie d'une indemnité de départ non exercée de 155 867 \$.							
Autre information:							
Information générale: Les autres composantes du traitement sont constituées de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, un avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché ainsi qu'un forfaitaire de 1 559 \$.							

(Note) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2014-2015 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

État du traitement

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ  
Année financière: 2014-2015

TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Autres catégories de personnel de direction		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total <sup>(1)</sup> de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement <sup>(2)</sup>		Le plus élevé	147 206 \$	14 174 \$
		Moyenne	130 394 \$	7 112 \$
		Le moins élevé	115 275 \$	1 977 \$
Personnel de direction des services		Le plus élevé	128 006 \$	175 975 \$
		Moyenne	113 163 \$	19 039 \$
		Le moins élevé	94 010 \$	859 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

Autre information:  
Information générale: Les autres composantes du traitement sont constituées de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable ainsi qu'un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché. Les autres composantes du traitement incluent cette année, une indemnité de départ, des compensations de banques de vacances non utilisées, des versements de la PSG (Politique salariale gouvernementale) sous forme de forfaitaire et des primes diverses.

<sup>(1)</sup> Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

<sup>(2)</sup> En équivalence temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.



## État du traitement

ANNEXE I ET II

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Année financière : 2014-2015

Dispositions relatives aux indemnités et aux dispositions particulières applicables lors d'une fin de mandat ou d'une rupture du contrat d'emploi et dispositions relatives aux composantes du traitement imposable qui sont applicables à un membre de direction supérieure, lorsqu'il demeure formellement à l'emploi de l'établissement après la fin de son mandat

Extrait du Protocole des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec:

<p><b>3.2</b> Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.</p>
<p><b>3.3</b> Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues sans diminution de traitement, mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.</p>
<p>Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est réputé être un congé de perfectionnement au sens du présent paragraphe.</p>
<p><b>3.5</b> Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.</p>
<p><b>3.9</b> Lorsqu'un cadre supérieur à travers ses années de service à titre de cadre supérieur est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.</p>

## État du traitement

ANNEXE III

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ  
Année financière : 2014-2015

Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base et coût afférent pour chacune de ces composantes pour la directrice générale

### Composantes du traitement imposable :

- ✓ Coûts assumés par l'Université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
  - o assurance médicament;
  - o assurance vie;
  - o assurance mutilation.
- ✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché;
- ✓ Indemnité de départ;
- ✓ Remboursement de jours de vacances non utilisés;
- ✓ Versement de la PSG de 1% au 31 mars 2015 sous forme de forfaitaire pour les employés hors échelle à la suite de la révision à la baisse des échelles salariales ;
- ✓ Prime d'affectation.

### Composantes et coûts pour la directrice générale :

- ✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
  - o assurance médicament : 2 588\$
  - o assurance vie et mutilation : 34\$
- ✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché : 673\$

## ANNEXE 6-A «PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS» DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES»

**NOTE :** Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'UQ. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'Assemblée des gouverneurs.

---

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1<sup>er</sup> novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p.189.

---

### **Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements**

#### **1. Objet**

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

#### **2. Définitions**

**2.1** L'expression «cadre supérieur» désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12\*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

**2.2** Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

**2.3** L'expression «établissement» désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12\*.

---

*\* Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).*

**2.4** L'expression «traitement» signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

### **3. Conditions de travail**

**3.1** Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

**3.2** Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

**3.3** Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est réputé être un congé de perfectionnement au sens du présent paragraphe.

**3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

**3.5** Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

**3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

**3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

**3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

**3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

**3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

**3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

**3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront «établissement» au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

#### **4. Avis de non-renouvellement de contrat**

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200<sup>e</sup>) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

#### **5. Affichage**

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

#### **6. Vacances annuelles et congés**

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

## **7. Avantages sociaux**

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (correction ou compensation de la réduction actuarielle, indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

## **8. Congés parentaux**

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

## **9. Congés et postes vacants**

**9.1** Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

**9.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

**9.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

**9.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

**9.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

**9.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

**9.7** Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

**9.8** Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

**9.9** Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

**9.10** Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

## **10. Paiement des coûts**

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

## **11. Dispositions finales**

**11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1<sup>er</sup> septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

**11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquentement autorisé et défini de niveau «cadre supérieur», le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

**11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.



# Rapport sur la performance

REQUIS EN VERTU DE LA

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

**TÉLUQ**

Nom de l'établissement : Télé-université										Date : 2015-07-15
										Page 1 de 5
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions							III. Remarques	
INDICATEURS		Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
<b>Clientèle étudiante</b>										
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	3382,68	3481,90	3520,65	3413,93	3684,91	3444,58	3725,98	EEETP préliminaire jusqu'au 1er septembre pour l'année 2014-2015
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	9076	9122	9372	8845	8922	8404	8781	Source: SID, 2015/07/14
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	487	549	571	523	595	506	746	
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	7722	7741	8044	7611	7570	7142	7169	
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	867	832	757	711	757	756	866	
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	9,6%	9,1%	8,1%	8,0%	8,5%	9,0%	9,9%	
7	Effectif étudiant étranger	n	86	104	96	103	87	96	78	
8	Effectif étudiant étranger	%	0,9%	1,1%	1,0%	1,2%	1,0%	1,1%	0,9%	
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	24	27	9	13	19	15	9	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	6	8	9	5	4	5	2	
11	Résidents en médecine	n	s/o							
<b>Professeurs</b>										
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	6	8	10	3	5	3	5	Source : Direction des affaires académiques, Téléuq
13	Nombre de professeurs (total)	n	62	65	72	66	64	65	66	
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	55	58	64	62	62	64	64	
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	7	7	8	4	2	1	2	
14	Nombre de chargés de cours	n	s/o	Catégorie d'emploi inexistante						
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	5,7	5,6	5,1	5,8	5,9	5,8	5,9	
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	s/o	Catégorie d'emploi inexistante						
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	7,9	8,4	7,9	7,9	9,3	7,8	11,3	Non pertinent: La majorité des étudiants à la Téléuq sont à temps partiel → Référez à la ligne 19
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	14,0	12,8	10,5	10,8	11,8	11,6	13,1	Ratio « ligne 5 / ligne 13 »
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	54,6	53,6	48,9	51,7	57,6	53,0	56,5	Ratio « ligne 1 / ligne 13 »
20	Cours donnés par les professeurs	%	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier						
21	Cours donnés par les chargés de cours	%	s/o	Catégorie d'emploi inexistante						
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier						
23	Nombre de cours offerts	n	354	363	367	381	378	374	391	Source : Service des études. Téléuq
24	Nombre de personnes tutrices et de chargés d'encadrement	n	244	239	261	256	251	253	284	→ Mission particulière d'encadrement individualisé des étudiants → Responsabilités ne correspondant pas à celles d'un chargé de cours

Nom de l'établissement : Télé-université									Date : 2015-07-15	
									Page 2 de 5	
I. Éléments d'information									III. Remarques	
INDICATEURS										
	Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015		
<b>Recherche</b>									<i>Préliminaires</i>	
23	Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	0,26	0,07	0,15	0,20	0,14	0,99	0,33	
24	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,11	0,11	0,12	0,01	0,08	0,04	0,03	
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	1,59	2,04	1,95	1,78	1,69	2,33	1,84	
26	Contrats de recherche	M\$	0,35	0,20	0,10	0,07	n/d	0,36	0,04	
27	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	0,26	0,18	0,20	0,20	0,32	n/d	0,24	
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	100 161	69 904	59 319	49 947	49 491	108 355	61 739	
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	260 085	70 711	72 746	195 869	141 712	331 135	334 551	
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	72 474	61 729	52 803	43 448	45 661	70 628	52 714	
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	174 513	199 070	95 620	70 600	n/d	119 989	43 048	
28-a	Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	22	33	37	41	37	34	36	
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	1	1	2	1	1	3	1	
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	22	33	37	41	37	33	35	
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	2	1	1	1	n/d	3	1	
29	<b>Part de la recherche contractuelle</b>									
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	16%	9%	5%	3%	0%	10%	2%	
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	9%	3%	3%	2%	0%	9%	3%	
30	Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	35%	51%	51%	62%	58%	52%	55%	
Ces données proviennent de la base de données IFR en date de 2015/09/01										
Direction de la recherche institutionnelle, VPER UQ										

Nom de l'établissement : Télé-université												Date : 2015-07-15			
I. Éléments d'information												II. Observations et prévisions		III. Remarques	
INDICATEURS															
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013			
<b>Réussite des études de baccalauréat</b>															
31	Persévérance après 1 an	%	41,0	42,4	51,0	35,4	32,9	49,4	47,6	50,0	50,0	41,9	47,5	Les études au certificat seraient plus significatives pour Télé-université	
32	Diplomation après 6 ans (f)	%	24,6	23,7	29,4	21,5	18,4	33,8						Le taux des universités à distance n'est pas comparable à celui des universités campus. Voir (f)	
<b>Diplomation par secteur au baccalauréat</b>															
33	Santé (total)	%													
	a) Temps plein	%													
	b) Temps partiel	%													
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	5,0	15,4	13,6	0,0	17,6	27,3							
	a) Temps plein	%	0,0	0,0	33,3	0,0	20,0	33,3							
	b) Temps partiel	%	5,6	18,2	6,3	0,0	16,7	25,0							
35	Sciences sociales (total)	%	15,2	8,9	16,2	12,3	18,8	20,9							
	a) Temps plein	%	30,0	13,9	29,0	13,5	16,3	34,8							
	b) Temps partiel	%	9,5	7,6	13,2	12,0	19,6	17,6							
36	Sciences de l'administration (total) (e)	%			5,9	3,6	15,8	14,8							
	a) Temps plein	%			0,0	50,0	100,0	66,7							
	b) Temps partiel	%			6,3	0,0	11,1	8,3							
37	Droit (total)	%													
	a) Temps plein	%													
	b) Temps partiel	%													
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	15,3	25,9	22,4	14,7	16,9	18,2							
	a) Temps plein	%	15,8	42,9	30,8	34,8	18,5	20,0							
	b) Temps partiel	%	15,1	15,2	20,4	4,4	15,8	16,7							
39	Ensemble des secteurs (total)	%	14,3	13,2	16,8	11,8	19,4	23,0							
	a) Temps plein	%	24,6	23,7	29,4	21,5	18,4	33,8							
	b) Temps partiel	%	10,8	9,7	14,0	8,9	19,7	19,9							
<b>Réussite des études de 2e et de 3e cycles</b>															
40	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	5,9	0,0	27,3	13,3	18,2	18,2	16,7						
41	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	17,6	18,2	36,4	33,3	45,5	27,3							
42	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	0,0	25,0											

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre. De plus, les passages accélérés au troisième cycle sont considérés parmi les diplômés de maîtrise.  
La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de baccalauréat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

(f) Le mode d'enseignement de la Téléq s'adresse à des étudiants dont le profil se distingue de celui des étudiants des universités-campus par le régime d'étude à temps partiel, le degré d'autonomie exigée de leur part pour des études à distance, l'accueil d'étudiants de première génération ou autre. Ceci démontre l'importance de miser davantage sur la qualité des services offerts à l'étudiant compte tenu des risques élevés d'abandon ou de décrochage.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2015 1.4.0.2

Nom de l'établissement : Télé-université													Date : 2015-07-15	
													Page 3b de 5	
I. Éléments d'information													III. Remarques	
INDICATEURS (b) Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne														
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
<b>Réussite des études de certificat (c)</b>													Les inscriptions aux certificats sont plus	
31	Persévérance après 1 an (d)	%	38,8	35,6	41,9	38,8	37,5	40,0	39,5	40,0	35,2	27,0	41,3	significatives pour la Télé-université.
	Transfert après 1 an (e)	%	0,7	0,7	2,2	1,4	2,1	1,7	0,0	2,9	5,6	4,0	1,4	
	Réinscription globale après 1 an (f)	%	39,6	36,3	44,1	40,3	39,6	41,7	39,5	42,9	40,8	31,0	42,7	
32	Diplomation après 6 ans	%	39,6	35,6	43,4	39,6	29,9	37,8						
<b>Diplomation par secteur au certificat</b>													Il s'agit de l'ensemble des étudiants,	
33	Santé (total)	%												qu'ils soient nouveaux dans l'établissement ou non
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	25,2	20,5	26,7	22,1	28,0	21,7						
	a) Temps plein	%	36,8	36,8	56,3	33,3	60,0	30,8						
	b) Temps partiel	%	23,0	18,1	22,6	20,9	25,0	20,6						
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	24,6	23,5	21,4	25,9	24,0	26,8						
	a) Temps plein	%	40,0	33,8	37,3	44,8	25,6	36,1						
	b) Temps partiel	%	23,5	22,6	20,1	24,0	23,9	25,8						
36	Éducation (total)	%	27,3	32,1	28,0	7,4	21,4	37,5						
	a) Temps plein	%	50,0	100,0	33,3	0,0	0,0	66,7						
	b) Temps partiel	%	24,1	26,9	26,3	8,3	23,1	30,8						
37	Droit (total)	%												
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	27,3	28,1	34,7	24,4	21,7	24,8						
	a) Temps plein	%	43,2	40,0	43,3	27,6	28,9	38,1						
	b) Temps partiel	%	24,0	26,2	33,6	23,9	20,2	21,9						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	25,7	25,0	25,8	25,9	24,4	26,9						
	a) Temps plein	%	39,6	35,6	43,4	39,6	29,9	37,8						
	b) Temps partiel	%	24,2	23,9	23,9	24,4	24,0	25,4						

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.  
La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de certificat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Proportion des nouveaux étudiants au certificat qui, après un an, sont inscrits dans un programme de niveau supérieur au certificat.

(f) Le taux de réinscription globale après 1 an est la somme du taux de persévérance après 1 an et du taux de transfert après 1 an.

(g) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2015 1.4.0.2



Nom de l'établissement : Télé-université										Date : 2015-07-15
										Page 5 de 5
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions								III. Remarques
INDICATEURS										
		Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Autres objets										
60	Ratio des «crédits réussis / crédits inscrits»	%	78,2	78	78,2	79	77,7	77,2	74,5	Pour 2014-2015, encore 5,6% des inscriptions non notées.
61	Taux de récurrence dans les programmes de la Télé-université	%	76,5	78,2	79,2	80,4	79,5	80,3	77,6	
62	Nombre d'étudiants inscrits par entente interuniversitaire, 3 sessions	n	6214	5800	5825	5588	6302	5957	5914	
63	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base du nombre d'étudiants, base annuelle	%	25,2%	23,2%	23,1%	22,9%	24,9%	24,9%	23,9%	
64	Nombre de EETP découlant du programme d'entente interuniversitaire, 3 sessions	EETP	735,13	686,17	683,35	654,79	760,56	705,72	712,60	
65	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base des EETP, base annuelle	%	21,7%	19,7%	19,4%	19,2%	20,6%	20,5%	19,1%	
66	Nombre moyen de crédits par étudiant, par session (base annuelle)	n	4,10	4,18	4,18	4,18	4,32	4,27	4,37	
Source 2015 (sauf 60) : Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, juillet 2015										
Source indicateur 60: Luc Bouchard, registraire Télunq 2015-10-22										

Nom de l'établissement : Télé-université											Date : 2015-07-15	
											Annexe 1	
I. Éléments d'information		II. Observations									III. Remarques	
INDICATEURS		Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2014									
			1 <sup>er</sup> cycle			2 <sup>e</sup> cycle		3 <sup>e</sup> cycle		TOTAL		
			Bacca-lauréat	Certificats	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	Total
			Effectif étudiant en nombre absolu									
<b>Hommes</b>			institutionnelle, VPER, Université du Québec,									
70	Santé	n	0	0	15	0	35	0	0	0	50	50
71	Sciences pures et appliquées	n	29	148	29	26	32	6	0	61	209	270
72	Sciences de l'administration (a)	n	347	589	97	0	50	0	0	347	736	1 083
73	Éducation	n	11	0	19	19	28	0	0	30	47	77
74	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Arts, lettres et sciences humaines	n	40	65	139	0	0	0	0	40	204	244
76	Plurisectoriel (b)	n	26	19	631	0	68	0	1	26	719	745
77	<b>Ensemble des secteurs</b>	n	453	821	930	45	213	6	1	504	1 965	2 469
<b>Femmes</b>												
80	Santé	n	0	0	36	0	182	0	0	0	218	218
81	Sciences pures et appliquées	n	22	103	8	6	21	2	0	30	132	162
82	Sciences de l'administration	n	847	1 953	225	0	31	0	0	847	2 209	3 056
83	Éducation	n	60	0	42	36	62	0	0	96	104	200
84	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
85	Arts, lettres et sciences humaines	n	134	399	325	0	0	0	0	134	724	858
86	Plurisectoriel	n	98	73	1 386	0	256	0	5	98	1 720	1 818
87	<b>Ensemble des secteurs</b>	n	1 161	2 528	2 022	42	552	2	5	1 205	5 107	6 312
<b>Total</b>												
90	Santé	n	0	0	51	0	217	0	0	0	268	268
91	Sciences pures et appliquées	n	51	251	37	32	53	8	0	91	341	432
92	Sciences de l'administration	n	1 194	2 542	322	0	81	0	0	1 194	2 945	4 139
93	Éducation	n	71	0	61	55	90	0	0	126	151	277
94	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Arts, lettres et sciences humaines	n	174	464	464	0	0	0	0	174	928	1 102
96	Plurisectoriel	n	124	92	2 017	0	324	0	6	124	2 439	2 563
97	<b>Ensemble des secteurs</b>	n	1 614	3 349	2 952	87	765	8	6	1 709	7 072	8 781
Source 2015: SID 2015/07/14												
(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.												
(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".												



# Bilan et perspectives de développement

30 octobre 2015

**RAPPORT 2014-2015 DE LA TÉLUQ**

REQUIS EN VERTU DE LA

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

**TÉLUQ**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>LA TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC .....</b>	<b>4</b>
1.1.	Seule université entièrement à distance au Québec .....	4
1.2.	La TÉLUQ en bref.....	4
1.2.1.	Formule d'étude souple et accessible.....	4
1.2.2.	Encadrement personnalisé .....	5
1.2.3.	Offre de formation .....	5
1.3.	Faits saillants de l'année 2014-2015.....	5
<b>2.</b>	<b>L'ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>6</b>
2.1.	Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé .....	6
2.2.	Profil des étudiants .....	6
2.2.1.	Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1 <sup>ère</sup> génération.....	7
2.2.2.	Populations étudiantes particulières.....	7
2.2.3.	La réussite étudiante.....	8
2.3.	Portail étudiant.....	9
2.4.	L'accès libre à des formations universitaires .....	9
<b>3.</b>	<b>LA RECHERCHE .....</b>	<b>10</b>
3.1.	Les axes de recherche à la TÉLUQ.....	11
3.2.	Les chaires de recherche.....	14
3.3.	Le centre de recherche LICEF .....	14
3.4.	La recherche : en lien étroit avec les milieux .....	15
<b>4.</b>	<b>LES PARTENARIATS ET LES SERVICES AUX ORGANISATIONS .....</b>	<b>17</b>
4.1.	La formation continue et sur mesure .....	18
4.2.	Le service d'évaluation linguistique (SEL) .....	19
<b>5.</b>	<b>LES PARTENARIATS À L'INTERNATIONAL : UNE OUVERTURE SUR LE MONDE.....</b>	<b>20</b>
<b>6.</b>	<b>PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>22</b>
6.1.	La TÉLUQ, un levier pour le développement de la FAD au Québec et dans la Francophonie ..	22
6.2.	L'innovation au centre des transformations .....	23
6.2.1.	Améliorer la qualité du service à l'étudiant.....	24
6.2.1.1	L'étudiant au centre de nos actions .....	24
6.2.1.2	Le portail étudiant : un outil axé sur la réussite .....	25
6.2.1.3	Le portail encadrement : un outil proactif .....	25
6.2.2.	Développer la recherche et assurer le transfert d'expertise .....	26
6.2.2.1	Développer la recherche.....	26
6.2.2.2	Assurer le transfert d'expertise en formation à distance.....	28
6.2.3.	Réviser notre offre globale de formation en développant les études aux cycles supérieurs .....	29
6.2.3.1	Consolider notre offre de formation.....	29

6.2.3.2	Développer notre corps professoral .....	29
6.2.3.3	Le développement de la recherche .....	30
<b>6.3.</b>	<b>Renforcer le positionnement et la notoriété de la TÉLUQ au Québec et sur la scène internationale .....</b>	<b>31</b>
6.3.1.	Reprendre notre place sur l'échiquier universitaire .....	31
6.3.2.	Ouvrir sur la francophonie .....	31
6.3.3.	Valoriser et diffuser notre expertise .....	33
<b>6.4.</b>	<b>Accentuer l'accessibilité .....</b>	<b>33</b>
6.4.1.	Accès libre aux publications scientifiques .....	33
6.4.2.	L'émergence des CLOM (MOOC) .....	34
<b>6.5.</b>	<b>Mettre à niveau l'environnement numérique .....</b>	<b>35</b>
<b>6.6.</b>	<b>Améliorer l'efficacité et l'agilité des processus et procédures de travail .....</b>	<b>36</b>
<b>7.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>37</b>

## **1. LA TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC**

### **1.1. Seule université entièrement à distance au Québec**

La Télé-université a été instituée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en 1972, en tant que « commission » de l'université, en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. Son mandat spécifique était le développement et la diffusion de formations universitaires à distance.

Aujourd'hui, la TÉLUQ est un acteur-clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec. Seule université consacrée à la formation à distance (FAD) depuis sa création il y a plus de 40 ans, la TÉLUQ a le souci constant de favoriser l'accessibilité au savoir et l'enrichissement des compétences autant au Québec qu'à l'international et de répondre aux besoins émergeant de la diversité des parcours académiques (clientèles émergentes, étudiants de 1<sup>ère</sup> génération, étudiants à temps partiel, etc.).

Aussi, au cours des prochaines années, la TÉLUQ entend renforcer son positionnement d'université numérique du Québec en agissant à titre de leader de la francophonie en FAD, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

### **1.2. La TÉLUQ en bref**

La TÉLUQ forme chaque année près de 20 000 étudiants aux trois cycles d'études, ce qui correspond à un total de près de 35 500 inscriptions-cours annuellement. Pas moins de 650 employés réguliers et contractuels contribuent à l'atteinte de sa mission, dont 67 professeurs, 56 spécialistes de la formation à distance et près de 260 tuteurs et chargés d'encadrement.

#### **1.2.1. Formule d'étude souple et accessible**

La TÉLUQ est reconnue pour la souplesse qu'elle offre à ses étudiants en leur permettant d'étudier à temps plein, à temps partiel ou par entente interuniversitaire dans un contexte où les étudiants sont maîtres de leur horaire et où ils peuvent étudier à leur rythme en conciliant études, travail et vie personnelle.

L'admission et l'inscription se font sur une base continue, ce qui permet à chaque étudiant de débiter sa formation au moment qui lui convient, tout au long de l'année.

### 1.2.2. Encadrement personnalisé

La TÉLUQ offre un mode d'encadrement personnalisé à tous les étudiants, car la réussite est au cœur de ses préoccupations. Ainsi, un professeur, une personne tutrice ou chargée d'encadrement est assignée à chaque étudiant et lui assure un soutien et une aide individualisés, tout au long de son cours.

### 1.2.3. Offre de formation

La TÉLUQ offre un vaste choix de cours (400) et des programmes (75) dans les principaux domaines du savoir.

**Tableau 1 : Domaines d'études de la TÉLUQ**

DOMAINES D'ÉTUDES	
Administration	Gestion des technologies de l'information
Communication	Informatique et technologies de l'information
Comptabilité	Lettres et langues (français, anglais et espagnol)
Éducation	Pluridisciplinaire
Finance et assurance	Sciences
Gestion des ressources humaines et des relations du travail	Sciences humaines et sociales

### 1.3. Faits saillants de l'année 2014-2015

L'année 2014-2015 a mobilisé la communauté universitaire autour de la poursuite de son développement suite à son retour à l'autonomie après un rattachement de près de sept années avec l'Université du Québec à Montréal. Deux ans après l'arrivée en poste de la nouvelle directrice générale le 1<sup>er</sup> juin 2013, la TELUQ continue la réalisation de projets porteurs lui permettant de revoir ses modes de fonctionnement interne et de se positionner de façon enviable sur l'échiquier de la formation universitaire à distance tant sur la scène locale qu'internationale. Les prochaines sections témoignent des efforts de développement consentis particulièrement en matière d'enseignement et de recherche.

## 2. L'ENSEIGNEMENT

### 2.1. Un modèle d'enseignement et d'accompagnement éprouvé

À la TÉLUQ, la formation à distance est considérée non seulement comme une façon d'enseigner, mais aussi comme un objet de recherche et d'innovation. Ainsi, dès ses débuts, l'institution s'est consacrée à améliorer ses façons de faire, à analyser et à documenter les divers enjeux et outils de la formation à distance, tant dans leurs dimensions pédagogiques que technologiques, notamment sur les questions d'encadrement, de persévérance et de réussite étudiante. L'impact des recherches effectuées se fait sentir tout autant dans les façons d'enseigner à la TÉLUQ que dans le contenu même des formations offertes, avec le souci constant du transfert des savoirs et savoir-faire vers les milieux de pratique.

À l'ère du numérique, la TÉLUQ a une obligation d'innovation afin d'adapter ses modes d'enseignement aux nouveaux profils d'étudiants ainsi qu'à la présence d'une offre de formation toujours plus grande provenant des autres établissements. En ce sens, la TÉLUQ affiche les deux préoccupations suivantes en matière d'enseignement :

- La réussite et l'excellence de ses étudiants dans la réalisation de leurs projets d'études;
- L'importance de l'adaptation de l'offre de formation et de l'encadrement offert aux nouveaux profils d'étudiants. Ce profil dressé sommairement par le Conseil Supérieur de l'éducation est le reflet de celui des étudiants de la TÉLUQ tel que décrit à la prochaine section.

### 2.2. Profil des étudiants

Bien que considérée comme particulière jadis, la population étudiante de la TÉLUQ représente de plus en plus la réalité des étudiants du Québec. Cette réalité est notamment évoquée dans le Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation « *Bon nombre entretiennent plutôt un « rapport aux études non traditionnel », de par l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, un cheminement à temps partiel ou un parcours de formation irrégulier. Bien que ces réalités ne soient pas récentes, elles apparaissent aujourd'hui avec une intensité particulière* »<sup>1</sup>. Aussi dans un avis<sup>2</sup> publié en juin 2013 par le Conseil supérieur de l'éducation, on y mentionne notamment :

---

1. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel de gestion 2013-2014, p.15

2. Conseil supérieur de l'éducation, « Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... », 18 juin 2013.

- Que le rôle des universités en matière de formation tout au long de la vie doit être pleinement reconnu et clairement explicité;
- Que les politiques et les programmes gouvernementaux, dont les mesures d'aide financière aux études, doivent être pensées au-delà de la séquence temporelle études-travail-famille;
- Que l'obligation de s'inscrire à temps plein doit, lorsque possible, être levée pour une portion ou l'ensemble du programme d'études;
- Que les pratiques des universités en matière de reconnaissance des acquis et des compétences doivent être optimisées

### 2.2.1. Étudiants de premier cycle à temps partiel et de 1<sup>ère</sup> génération

À la TÉLUQ, les étudiants poursuivent majoritairement des études de premier cycle, à temps partiel. Basé sur les études les plus récentes à ce chapitre, le tableau suivant démontre le fait que la TÉLUQ affiche le plus haut taux d'étudiants de 1<sup>ère</sup> génération en comparaison aux autres universités québécoises.

**Tableau 2 : Profil des étudiants de la TÉLUQ<sup>3</sup>**

1er cycle	91%	Étudiants avec personne à charge	50%
En emploi	86%	Femmes	71%
Première génération	65%	Âgé entre 20-34 ans	64%
À temps partiel	93%	Clientèle émergente*	5%

Source : Registrariat et recherche institutionnelle, TÉLUQ, données 2013-2014 et Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, Enquête Icope 2011, Rapport d'enquête (données de la TÉLUQ), février 2013

\*clientèle émergente : le taux émanant de l'enquête ICOPE correspond aux étudiants qui se considèrent limités dans leurs apprentissages en raison d'un problème de santé ou d'une déficience fonctionnelle

### 2.2.2. Populations étudiantes particulières

La TÉLUQ, par son mode de formation à distance, permet également de déployer son offre de formation aux populations étudiantes particulières et émergentes (personnes à mobilité réduite, étudiants-athlètes, militaires, employés de différents corps

4. Données GDEU de l'automne 2010 du MELS pour le 1<sup>er</sup> cycle; Enquêtes NSSE 2008 et ICOPE 2006 pour la 1<sup>ère</sup> année de baccalauréat.

diplomatiques, diversités des parcours d'apprentissage, etc.). La TÉLUQ dispose de mécanismes reconnus et novateurs voués au soutien de ces populations étudiantes et entend encourager cette accessibilité.

### **2.2.3. La réussite étudiante**

Dans une économie du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie prend toute son importance, la formation à distance devient un incontournable chez les étudiants, jeunes et moins jeunes, avec des parcours académiques diversifiés, à temps partiel et chez les étudiants de première génération. La persévérance aux études, laquelle représente un défi particulier en formation à distance, prend tout son sens dans ce type de formation.

Bien que reconnue dans le milieu de la formation à distance pour avoir des taux comparables à ses homologues du Canada anglais et de l'Angleterre (Athabasca et Open University), il n'en demeure pas moins que la FAD affiche des taux de réussite plus faibles que dans les universités traditionnelles. La tendance actuelle des universités à distance est d'ailleurs d'essayer de mieux comprendre et de résoudre les problèmes liés à l'abandon.

Dans ce contexte et plus que jamais, la TÉLUQ concentre ses forces vives sur la réussite étudiante par un soutien adapté issu de nouvelles initiatives novatrices. Ces efforts visent entre autres à améliorer les taux de diplomation des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. C'est pour répondre à cet objectif que la TÉLUQ a entrepris en 2013-2014 la première phase d'un projet-pilote permettant notamment de mettre en place de nouvelles façons de faire pour accompagner plus efficacement l'étudiant dans son cheminement et favoriser ainsi la réussite de son projet d'étude. Le projet vise notamment à s'assurer que les interventions réalisées auprès de l'étudiant soient effectuées par la personne la plus pertinente pour dégager ainsi le plus de temps possible à son suivi académique. L'accent est également mis sur la qualité des interventions réalisées auprès des étudiants en priorisant entre autres la communication en direct auprès de ceux-ci.

### **2.3. Portail étudiant**

Étant une université entièrement à distance qui prône l'accessibilité aux études universitaires et la flexibilité dans sa formule d'études, comme mentionné plus tôt, les étudiants de la TÉLUQ ont en majorité un parcours d'études non conventionnel. C'est pourquoi un outil personnalisé, axé sur la réussite de chaque étudiant, a été créé. Ainsi, à compter de septembre 2014, la première phase d'un nouveau portail étudiant, appelé MaTÉLUQ, a été mise à leur disposition.

MaTÉLUQ est le seul portail étudiant au Québec à se concentrer sur le cheminement personnalisé et la réussite de chaque étudiant. Ce dernier y reçoit à la fois des messages d'encouragement, des rappels, des scénarios d'études, et tous sont personnalisés afin de refléter la réalité de l'étudiant et de le motiver à persévérer dans ses études. Outil innovateur, son utilisation est intuitive et adaptée à tous les terminaux (ordinateur, tablette, téléphone, etc.).

Par un suivi personnalisé de son cheminement, par l'efficacité des outils proposés et par les notes et rappels adaptés à sa situation, l'étudiant a ainsi accès sur une même plateforme à l'ensemble des différents éléments dont il a besoin pour bien progresser durant ses études. Dans un contexte de FAD, le portail permet de créer un rapprochement avec nos étudiants en leur offrant un suivi encore plus personnalisé et de maximiser ainsi les occasions de contacts avec l'université. Le portail permet également au personnel d'encadrement d'avoir un meilleur accès au dossier de l'étudiant et de réagir plus promptement aux situations qui pourraient nuire à son cheminement, répondant ainsi au souci de réussite étudiante.

### **2.4. L'accès libre à des formations universitaires**

La TÉLUQ a entrepris également à l'automne 2014 la diffusion de deux cours gratuits en ligne ouverts et massifs ou CLOM (en anglais MOOC pour Massive Open Online Courses). La TÉLUQ rend ainsi disponibles, en accès libre via la plateforme EdX, des formations de niveau universitaire de qualité, en langue française, quel que soit l'endroit où se trouvent les apprenants et quel que soit leur nombre.

Ainsi les cours *Introduction à l'histoire politique du Québec* et *Conciliation travail-famille : défis et solutions* traitent de sujets uniques dans la francophonie. Créés par une équipe chevronnée, ils rendent accessible à tous du contenu de qualité, dans une formule dynamique et interactive. Échelonnés sur quelques semaines, ces CLOM proposent une variété d'activités soutenues par des vidéos, des textes, des questionnaires automatisés et des débats interactifs. Également, deux spécialistes assurent un soutien professionnel aux personnes inscrites notamment par l'animation de forums et par la cueillette de questions

liées aux cours menant, s'il y a lieu, à l'ajout de précisions quant au contenu ou à la réalisation des activités.

À ce jour, la TÉLUQ a enregistré plus de 5 000 inscriptions pour ces deux cours, provenant de la France, des pays du Maghreb, mais aussi de l'Asie, des pays scandinaves, etc. Selon nos statistiques les plus récentes, les pages de présentation des deux cours ont déjà enregistré plus de 70 000 visites, dont 35 % en provenance de l'étranger.

L'expérience ayant été concluante à l'automne 2014, la TÉLUQ relancera une campagne de promotion visant à susciter l'intérêt de la francophonie envers les CLOM à l'hiver 2016.

### **3. LA RECHERCHE**

À l'instar des autres établissements d'enseignement universitaire, la recherche fait partie intégrante de la mission de notre université. Depuis son détachement de l'UQAM, la TÉLUQ est à pied d'œuvre pour renforcer son développement en recherche et pour optimiser les actions de son Service de la recherche qui offre l'appui nécessaire à l'ensemble de ses professeurs dans le développement de leurs activités de recherche et de leurs stratégies de diffusion. En novembre 2013, la création de la Direction du soutien à l'enseignement, à la recherche et aux partenariats (DSERP), responsable du Service de la recherche, dans lequel ont été consolidées les expertises au service du développement de la recherche, représente une mesure concrète pour offrir un soutien accru à l'ensemble des professeurs. Quelques données témoignent de la vitalité de la recherche à la TÉLUQ malgré la petitesse du corps professoral :

- La TÉLUQ possède trois Chaires du Canada.
- Le corps professoral en sciences humaines et sociales de la TÉLUQ représente 1% des effectifs québécois. Dans le concours réservé aux nouveaux chercheurs, la TÉLUQ va chercher plus que sa juste part avec 1,4% des projets financés. De même, ses chercheurs sont très performants dans les recherches d'action concertée avec les milieux de pratique avec 2% des fonds alloués par le FRQ.
- Parmi les chercheurs en science embauchés depuis les 10 dernières années, 80% ont obtenu une subvention du CRSNG (subvention à la découverte).
- La TÉLUQ possède des infrastructures de recherche de pointe dans le secteur de l'informatique cognitive à la suite de l'obtention de plusieurs subventions de la Fondation canadienne et du Ministère l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie MERST de l'innovation. Plus précisément, au cours des 10 dernières années, quatre projets dans le domaine des TI ont été financés pour plus de 2 millions de dollars.

### 3.1. Les axes de recherche à la TÉLUQ

La TÉLUQ se distingue par son mode d'enseignement totalement à distance. Par conséquent, la détermination de ses axes de recherche a été fortement marquée par cette spécificité qui en a fait le chef de file dans ce domaine dans la francophonie. Dès lors, peu importe la discipline d'appartenance de ses chercheurs, la nature de l'établissement et sa mission forgent chez chacun d'eux un champ de compétences dans les domaines de la FAD et de l'utilisation des technologies de l'apprentissage. Dans un contexte propice à l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement universitaire, cette expertise devient un moteur à l'innovation.

Un noyau important de nos chercheurs possède une expertise en informatique cognitive, en communication et en gestion des technologies. Aussi, l'arrivée de professeurs dans d'autres disciplines a élargi les expertises de la TÉLUQ autant en science, en sciences sociales, en sciences humaines arts et lettres. Ce qui a permis de générer de nouveaux domaines d'expertise notamment en santé, dans ses dimensions sociales et en environnement dans une perspective de développement durable. Les pages suivantes présentent quelques exemples de projets réalisés récemment sous l'un ou l'autre des axes de recherche.

- a. **Éducation à distance et sciences de l'éducation** : Par son mandat de formation à distance, la TÉLUQ a développé une forte expertise dans ce domaine de recherche qui évolue rapidement. Les projets développés vont de l'intégration des TIC dans l'enseignement au mentorat de groupes et de communautés de pratique à distance. Plus largement, dans le domaine des sciences de l'éducation, les professeurs de la TÉLUQ s'intéressent aux compétences et à l'évaluation des apprentissages ainsi qu'à la persévérance scolaire.

#### ***Un exemple – axe Éducation à distance et sciences de l'éducation***

**Des outils multimédias en ligne pour soutenir les apprentissages en comptabilité au collégial et à l'université**

**Chercheuse principale** : Louise Sauvé, Ph. D., professeure, UER Éducation

**Objectifs** : Réunissant des universités (TÉLUQ, UQAR) et des collèges (Montmorency, Rimouski, Cégep@distance) et avec l'appui des Ordres professionnels (CA, CGA et CMA (aujourd'hui l'Ordre des CPA)), le projet développe et valide au moins 65 outils de soutien à l'apprentissage, multimédia, novateurs et riches d'interactivité pour soutenir la réussite aux études postsecondaires des étudiants ayant des difficultés dans la compréhension des concepts liés à la comptabilité, la certification, la finance, la fiscalité ou la comptabilité de gestion. Ces outils seront regroupés dans un répertoire virtuel et dans un dispositif d'aide personnalisé en ligne accessibles gratuitement aux établissements et à leur clientèle.

**Financement** : 369 095 \$ sur 3 ans financés par le MEESR (2012-2015)

**b. Informatique cognitive :** L'informatique cognitive est un domaine d'excellence de la TÉLUQ et de son centre de recherche, le LICEF. L'architecture des systèmes technologiques et les méthodes et outils de référencement font partie des thématiques abordées par les chercheurs. L'ingénierie des processus d'apprentissage permet de faire le lien entre ce domaine de recherche et le précédent sur les sciences de l'éducation. Plus récemment, des projets entourant le thème de la ville intelligente ont été mis en œuvre et se développent rapidement.

***Un exemple – axe Informatique cognitive***

**Laboratoire de recherche en Informatique Mobile et Villes Intelligentes (LIMVI)**

**Chercheur principal :** Charles Gouin-Vallerand, Ph. D., professeur, UER Sciences et Technologies

**Objectifs :** Les récents développements en informatique et en électronique ont ouvert de nouvelles voies quant aux interactions entre les utilisateurs et les systèmes informatiques. Plus particulièrement, les villes intelligentes sont des initiatives portant sur l'intégration et l'interconnexion de données provenant de sources multiples (e. g. e. g., capteurs, crowdsourcing) dans les villes afin de mieux connaître l'état de leurs composantes (e. g., infrastructures, populations, employés, environnement). Un volet central des villes intelligentes est l'apport de nouveaux services aux citoyens et l'implication de ceux-ci dans la communauté. Ces nouveaux services sont issus des données interconnectées des villes intelligentes, par exemple : des services logiciels d'aide aux déplacements. Dans le cadre de nos travaux, nous travaillons au développement de nouvelles technologies afin de déployer des solutions d'assistance dans les espaces intelligents qui sont sensibles au contexte des milieux et au profil des utilisateurs. Cette assistance vise entre autres l'amélioration de la qualité de vie chez les aînés et les personnes dépendantes (déficits cognitifs, problèmes de mobilité, etc.) dans leurs activités de la vie quotidienne en milieux urbains intelligents.

**Financement :** 659 538 \$ sur 3 ans financés par la FCI (2014-2016); 75 000 \$ sur 5 ans financés par le CRSNG

**c. Enjeux de l'économie du savoir :** Ce grand domaine est centré, à travers divers projets, sur l'organisation du travail, la conciliation travail-études - vie personnelle et sur des questions liées au vieillissement de la population au travail. Les chercheurs s'intéressent également aux relations de travail en contexte de gestion de projets, à la gouvernance des technologies de l'information et aux liens entre l'innovation et la productivité.

***Un exemple – axe Enjeux et économie du savoir***

***Coping with risk: Regulation and citizenship at work in the project-based context / Gérer le risque : règles et citoyenneté au travail en contexte de gestion de projet***

**Chercheuse principale :** Marie-Josée Legault, Ph. D., professeure, École des Sciences de l'Administration

**Objectifs :**

- 1) Étudier les concepteurs de jeux vidéo, travailleurs du savoir en contexte de projet, afin de contribuer à la révision contemporaine de la théorie de la citoyenneté au travail;
- 2) Étudier les conditions de travail des concepteurs et des gestionnaires de projet pour comprendre comment ils perçoivent et s'engagent en pratique dans quatre dimensions importantes de la citoyenneté au travail : Influencer sur les décisions locales concernant leur travail et leurs conditions de travail; Se protéger de l'insécurité économique et du risque de perdre leur revenu en cas de chômage, de maladie...;

Participer à la régulation du travail chez leur employeur; Participer à la régulation sociale du travail : lobbying auprès des autorités gouvernementales, participation à des corps intermédiaires, associations professionnelles.

3) Établir l'efficacité des modes de régulation du travail en pratique dans ces milieux gérés par projet;

4) Comparer ces milieux avec d'autres environnements gérés par projets qui emploient des travailleurs du savoir et proposer des modes de régulation du travail aptes à assurer leur citoyenneté au travail.

Le projet est intégré aux activités du Centre de recherche sur la mondialisation et le travail (CRIMT's).

**Financement** : 277 915 \$ sur 3 ans financés par le CRSH (2013-2016)

**d. Société, culture et communication** : Les projets de recherche associés à ce vaste thème se développent essentiellement autour des enjeux sociaux et politiques de la communication par rapport à des enjeux liés aux TI, aux relations publiques et à la gouvernance des organisations. Des problèmes sociaux actuels, dont les droits de la personne et des minorités (exclusion sociale, itinérance, droits des minorités) sont également des thèmes abordés, ainsi que l'histoire et la culture populaire.

#### ***Un exemple – axe Société, culture et communication***

**Éducation aux médias au Canada : curriculums scolaires, entre littérature scientifique et pratiques pédagogiques**

**Chercheur principal** : Normand Landry, Ph. D., professeur, UER Sciences humaines, Lettres et Communication

**Objectifs** : L'éducation aux médias trouve de solides ancrages institutionnels au Canada. En autres choses, elle a intégré l'ensemble des curriculums scolaires primaires et secondaires des provinces et des territoires canadiens au cours des trois dernières décennies. Par ailleurs, une riche littérature scientifique et institutionnelle discute des enjeux pédagogiques, sociopolitiques et théoriques de l'éducation aux médias ainsi que des acquis devant en résulter. Cela dit, la littérature scientifique traitant de l'éducation aux médias au Canada comporte des lacunes auxquelles ce projet cherche à répondre. D'une part, aucune étude scientifique pancanadienne n'a encore procédé à l'analyse systématique de l'inscription de l'éducation aux médias dans les curriculums de niveau primaire et secondaire. D'autre part, de nombreuses zones d'ombre demeurent quant au degré d'adéquation existant entre les standards et les objectifs établis par les curriculums provinciaux en matière d'éducation aux médias et les pratiques pédagogiques développées par les enseignants sur le sujet. Cette recherche dispose conséquemment de trois objectifs principaux :

1) procéder à l'analyse de l'ensemble des curriculums scolaires canadiens de niveaux primaire et secondaire en matière d'éducation aux médias;

2) dresser un bilan critique de ces curriculums à la lumière de la littérature scientifique;

3) pour le Québec, explorer (et, le cas échéant, problématiser) la relation prenant place entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ), la littérature scientifique et les pratiques pédagogiques d'enseignants en éducation aux médias.

**Financement** : 37 042 \$ sur 3 ans par le FRQSC, programme *Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créeurs* (2014-2017)

### **3.2. Les chaires de recherche**

La TÉLUQ s'est vu confirmer cette année l'obtention de deux chaires de recherche du Canada. *La Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et droits humains* se consacre à l'analyse, au développement et à l'évaluation des politiques publiques en éducation aux médias, tout en s'intéressant aux pratiques pédagogiques déployées en milieux scolaires et communautaires. Elle jette les bases d'une approche internationale à l'éducation aux médias ancrée dans les droits humains et contribue au dialogue public et scientifique sur les enjeux qu'elle aborde. Quant à la *Chaire de recherche du Canada sur le jugement éthique*, elle vise d'une part, à aider à mieux comprendre la manière dont nous procédons mentalement pour juger si une conduite est éthique ou non, et d'autre part, à trouver les raisons pour lesquelles nos points de vue sur ce genre de question diffèrent les uns des autres. Appliquées au domaine de la santé, ces connaissances aideront à améliorer les soins de santé au Canada et ailleurs dans le monde. De plus, ces connaissances pourront guider les décideurs au moment de trouver des solutions aux questions éthiques auxquelles notre société est confrontée.

Ces deux Chaires seront des catalyseurs de la recherche à la TÉLUQ dans le domaine des sciences humaines et sociales. Elles permettront la formation de plusieurs étudiants de maîtrise et de doctorat, de chercheurs postdoctoraux. Par ailleurs, la TÉLUQ a déposé une demande de chaire du Canada de niveau 2 dans le domaine du génie biomédical. Enfin, notre université poursuit la mise en place d'une stratégie de développement de chaires de recherche institutionnelles dans des domaines de recherche actuellement en émergence.

### **3.3. Le centre de recherche LICEF**

La TÉLUQ accueille également en ses rangs un centre de recherche institutionnel, le *Laboratoire en informatique cognitive et environnements de formation* (LICEF), lequel regroupe 14 chercheurs réguliers et plusieurs chercheurs associés, professionnels de recherche et étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Ses recherches s'inscrivent principalement dans le domaine de l'informatique cognitive appliquée aux environnements de formation qui sont des environnements technologiques de type Web sémantique, Web social et réseaux, destinés à l'apprentissage et à la gestion des connaissances.

### ***Des exemples de projets du centre de recherche LICEF***

#### **Sécurité routière et conducteurs vieillissants**

**Chercheuse principale :** Évelyne Vallières, Ph. D., professeure, UER Sciences Humaines, Lettres et Communication

**Objectifs :** Ce programme de recherche s'inscrit dans le domaine des recherches sur le risque et la sécurité routière et est en continuité avec les travaux effectués par la professeure Évelyne Vallières sur l'agressivité au volant et avec ceux du Laboratoire de simulation de conduite de l'Université de Montréal. Il a pour objectif de mieux comprendre les besoins des conducteurs vieillissants et âgés dont la croissance importante au cours des vingt prochaines années changera le paysage routier du Québec. Le projet vise à mieux comprendre non seulement les besoins de cette population, mais également à prévenir les situations à risque auxquelles sont souvent confrontés ces conducteurs et à identifier les interventions technologiques et psychologiques les plus pertinentes pour favoriser une conduite plus sécuritaire.

Le projet vise plus spécifiquement les personnes de 55 ans et plus, vivant en grand centre urbain ou en région périurbaine. L'accent est mis sur des variables physiologiques précises (fatigue, vigilance), psychosociales (ex. : monitoring de soi, perception d'invulnérabilité), sociales (ex. : personne vivant seule ou non). Des dispositifs d'assistance à la conduite qui pourraient être particulièrement utiles pour aider les conducteurs vieillissants à conduire de manière plus sécuritaire sont évalués, ainsi que l'impact, l'efficacité et l'acceptabilité de deux dispositifs embarqués prometteurs parmi les systèmes de transport intelligents (STI) présentement sur le marché.

**Financement :** 189 994 \$ sur 2 ans financés par la Fondation CAA Québec (2013-2015)

#### **Application en apprentissage mobile pour les enfants de pays en voie de développement**

**Chercheur principal :** Richard Hotte, Ph. D., professeure, UER Sciences et technologies

**Objectif :** Ce programme de recherche vise à développer une application en apprentissage mobile pour les enfants de pays en voie de développement qui n'ont pas accès à l'école primaire et secondaire. Ce projet utilisera des techniques modernes d'éducation comme la ludification (gamification) et permettra l'interaction entre les jeunes apprenants.

**Financement :** 200 000 \$ sur 1 an financé conjointement par le MITACS et DataWind inc.

### **3.4. La recherche : en lien étroit avec les milieux**

Plus de la moitié des professeurs de la TÉLUQ collaborent étroitement avec des organismes ou entreprises liées à leurs domaines de recherche, tant dans le secteur privé, que public et communautaire. Que ce soit par le développement de projets de recherche en partenariat ou par du transfert et de la mobilisation des connaissances vers les utilisateurs des résultats de la recherche, ces collaborations s'établissent dans le respect de la liberté académique des chercheurs et permettent une intégration entre les préoccupations des milieux socio-économiques et les avancées scientifiques des équipes de recherche de la TÉLUQ.

## ***Des exemples de recherches partenariales***

### **Réseau francophone de ressources éducatives réutilisables (REFRER)**

**Chercheur principal :** Gilbert Paquette, Ph. D., professeur, UER Sciences et Technologies

**Objectifs :** Ce projet réunit des partenaires de quatre pays francophones, la Tunisie, le Maroc, la France et Canada-Québec, et vise la mise en place d'un réseau de partage de ressources numériques libres et ouvertes pour l'enseignement et l'apprentissage. Il propose de créer deux nouvelles banques de ressources en langue française dans deux pays du Sud, la Tunisie et le Maroc, alimentées par des ressources développées ou adaptées par des enseignants de l'enseignement supérieur de ces deux pays et référencées selon les normes internationales. Les banques seront ensuite mises en réseau avec des banques de ressources dans les deux pays du Nord (France et Canada-Québec), permettant ainsi à tous les enseignants et aux étudiants reliés à Internet, dans les pays partenaires ou ailleurs, d'y faire des recherches et de réutiliser/adapter les ressources comme s'il s'agissait d'une seule et unique banque.

**Financement :** 95 183 \$ sur 2 ans financés par l'AUF (OIF) – (2012-2014)

### **Développement d'un réseau de services communautaires informels en santé mentale destinés à aider les victimes de violence infantile familiale sous la responsabilité d'un groupe d'aidants naturels en Haïti**

**Chercheur principal :** Yves Lecomte, Ph. D., professeur, UER Sciences Humaines, Lettres et Communication

**Objectifs :** En Haïti, le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, qui tente toujours de se remettre des effets catastrophiques d'un violent tremblement de terre survenu en 2010, il y a moins de 30 psychiatres pour plus de 10 millions de personnes – une population aux prises avec des problèmes psychosociaux et psychiatriques répandus. « La violence physique et psychologique est fréquente dans la vie d'un enfant en Haïti, un problème exacerbé par l'extrême pauvreté », explique Yves Lecomte. Ce projet vise donc à créer un réseau haïtien de services et de prestataires de soins en milieu communautaire afin de promouvoir la santé mentale, d'offrir des services psychosociaux et, plus particulièrement, de s'opposer à la violence familiale, aux abus et aux problèmes potentiels de santé mentale qu'ils causent.

Le projet du Dr Lecomte cible Grand-Goâve, une région semi-rurale de 130 000 habitants, et collabore avec un groupe de citoyens déjà sensibilisés à ces problèmes. Le réseau fait la promotion de la santé mentale et de la non-violence envers les enfants par des émissions de radio et des rencontres avec des publics cibles spécifiques comprenant de nouveaux parents et des jeunes. Il vise également à rejoindre les enfants eux-mêmes (y compris des enfants victimes de violence) pour les aider à élaborer des stratégies visant à prévenir la violence et à acquérir des habiletés d'adaptation. Les autres efforts dans le cadre du projet comprennent la réadaptation des victimes de violence, de souffrance, de problèmes ou de troubles émotionnels, comportementaux ou de développement, y compris le dépistage, le traitement ou le renvoi à un centre de traitement professionnel.

**Financement :** 250 000 \$ sur 2 ans par Grands Défis Canada (2013-2015)

### **Classification automatique de données cinématiques du genou et son application au diagnostic de pathologies.**

**Chercheuse principale :** Neila Mezghani, Ph. D., professeure, UER Sciences et Technologies

**Objectifs :** L'objectif de ce projet de recherche est de développer un système automatique de classification de données cinématiques qui sera appliqué pour la mise en œuvre d'une nouvelle

technologie de diagnostic de pathologie du genou. Cet outil de diagnostic sera intégré au système d'analyse du mouvement du genou KneeKG développé au laboratoire de recherche en imagerie et orthopédie (LIO) et licencié à la société Emovi. Le développement de cette technologie innovante comporte trois étapes :

- La première portera sur l'élaboration d'une base de données multicentrique représentant plusieurs classes de données cinématiques.
- La seconde consistera à examiner le problème de la classification de ces données afin de développer des méthodes robustes qui s'apprêtent à la complexité et à la variabilité des données cinématiques.
- La troisième se penchera sur l'application et la validation de la classification au diagnostic des pathologies du genou et l'intégration de cette technologie au KneeKG en vue de son utilisation en milieu clinique («KneeKG Dx »).

Outre l'avancée des connaissances dans le domaine de l'analyse et du traitement des données cinématiques, ce projet permettra, par la mise en marché du KneeKG muni de l'outil diagnostic, de réduire des coûts de soins de santé spécialisés tout en améliorant ces soins. Elle renforcera aussi l'expertise de notre partenaire Emovi. Les avantages anticipés permettraient de générer des retombées substantielles sur l'économie locale et canadienne.

**Financement** : 149 900 \$ sur 3 ans financés par le CRSNG (2014-2019)

#### **Implantation et évaluation du Programme de Soutien Comportemental Positif (SCP) dans des écoles élémentaires de la Commission scolaire de Laval (CSDL)**

**Chercheur principal** : Steve Bissonnette, Ph. D., professeur, UER Éducation

**Objectifs** : Pour parvenir au développement d'un modèle de réponse à l'intervention comportementale à l'intention des écoles du Québec, il faut dans un premier temps s'associer à au moins deux commissions scolaires qui nous cibleront deux écoles chacune. Il faut tenir compte que le modèle de Soutien au Comportement Positif modifiera le fonctionnement complet de l'école, afin de changer le comportement du personnel et des élèves. Le modèle qui sera développé comportera trois niveaux d'intervention :

- 1) L'intervention primaire ou universelle s'adresse à l'ensemble des élèves d'une école présentant ou non des difficultés comportementales.
- 2) L'intervention secondaire est destinée aux élèves ayant des difficultés de comportement.
- 3) L'intervention tertiaire est individualisée pour les élèves présentant des troubles de la conduite et du comportement.

Ce projet respecte les concepts de l'action psychoéducatrice qui voit d'abord le jeune comme un être global qui se développe par l'interaction entre ses capacités internes et les possibilités d'expérimentation que lui offre son environnement.

**Financement** : 313 435 \$ sur 5 ans financés par Boscoville et plusieurs commissions scolaires (CSDP, CSDM, CSDL et CSDC) (2013-2016)

#### **4. LES PARTENARIATS ET LES SERVICES AUX ORGANISATIONS**

Les services offerts aux organisations reposent sur différentes expertises de la TÉLUQ. Celles-ci sont recherchées par un nombre croissant d'organisations en matière de formation continue et d'évaluation linguistique.

#### 4.1. La formation continue et sur mesure

Plusieurs projets ont été réalisés au cours des années. Ils visaient à favoriser le transfert d'expertises dans divers milieux socio-professionnels et à élaborer des référentiels de compétences pour la conception de cours et de programmes de formation pratique.

Les projets ont été réalisés en partenariat avec des organismes publics et parapublics, des corporations et associations professionnelles et des entreprises privées. Quelques exemples d'employeurs ayant eu recours aux services de la TÉLUQ récemment :

- Association québécoise du transport routier (AQTR)
- Banque Nationale du Canada
- Citoyenneté et Immigration Canada
- Commissions scolaires
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Défense nationale du Canada
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)
- Desjardins
- Office des professions du Québec (OPQ)
- Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)
- Sûreté du Québec
- Ville de Montréal

Pour tout projet de formation qu'elle conçoit et diffuse, une équipe-projet est constituée pour appuyer le ou les professeurs impliqués et elle est composée de spécialistes en sciences de l'éducation, d'analystes en informatique, de spécialistes en médiatisation et en communication écrite, d'un gestionnaire de projet et enfin, d'un personnel technique et de soutien. Parmi les projets d'envergure réalisés plus récemment par la TÉLUQ, mentionnons, à titre d'exemple :

**La formation des intervenants en santé et en sécurité du travail (CSN-CSST) :** Ce projet d'une durée de quatre ans (2010-2014), financé par la CSST, a vu le jour dans le cadre du *Programme de subvention à l'innovation*. Son objectif principal est l'élaboration et la mise en place d'une gamme de ressources accessibles par Internet pour former et soutenir l'action en prévention des intervenantes et intervenants syndicaux en santé et en sécurité du travail dans les 2000 syndicats de la CSN. Le portail est ouvert et accessible à tous en suivant l'hyperlien suivant : <http://formationsst.csn.qc.ca>.

**Le projet *L'enseignement efficace : fondements et pratiques* :** est un cours crédité de 2<sup>e</sup> cycle, développé en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord (Saint-Jérôme) qui vise l'appropriation de diverses stratégies pédagogiques fondées sur des

données probantes pour aider les enseignants à développer et à parfaire leurs interventions en gestion de la classe et en gestion de l'enseignement. Depuis le début des activités en janvier 2012, sept autres commissions scolaires et trois écoles se sont jointes au projet. Au total, 365 enseignants ont suivi le cours. Une partie de celui-ci est proposée en libre accès : <http://edu6510-a.telug.ca/>. Une version est également offerte aux accompagnateurs en milieu scolaire depuis l'automne 2012. À ce jour, 113 conseillers pédagogiques, directeurs et directeurs adjoints ont suivi ce cours, dont une partie est également accessible : <http://edu6510-b.telug.ca/>. Enfin, un troisième cours axé entièrement sur la gestion efficace des comportements a été lancé à l'automne 2014, lequel s'adresse aux enseignants. <http://edu6011-a.telug.ca/>

**Le projet PL21** réalisé avec le MSSS est une activité de sensibilisation réalisée dans le cadre de l'implantation de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Dix-huit catégories de personnels, définies par le MSSS et totalisant 34 000 personnes à former, étaient visées par cette activité. La multiplicité et la diversité des groupes visés par cette formation augmentaient la complexité du mandat et ont exigé la concertation de plusieurs groupes dont le MSSS, l'Office des professions du Québec, les représentants et experts de contenu des divers types de milieux et établissements.

#### **4.2. Le service d'évaluation linguistique (SEL)**

Depuis sa création il y a plus de 25 ans, le SEL a su développer des liens étroits avec de nombreuses organisations, tant des organisations publiques et parapubliques, des associations professionnelles que des entreprises privées, en agissant à titre de centre d'expertise en évaluation et en formation linguistique de même qu'en élaboration de normes de compétences linguistiques. Ainsi, le SEL accompagne les organisations dans l'identification de normes linguistiques propres à différents emplois ou visant l'évaluation des employés en la matière. Ces normes de compétence sont utilisées par les entreprises qui éprouvent le besoin de déterminer des niveaux linguistiques (en français, en anglais ou en espagnol) pour certains postes de soutien ou d'encadrement. Les responsables des ressources humaines de ces organisations apprécient cette offre « clé en main » (normes linguistiques, tests de langue, cours de perfectionnement) puisqu'elle allège le processus de dotation et de formation du personnel dont ils sont responsables.

Aussi, le SEL se distingue par la qualité et la diversité de son offre au cours des années, en ayant conçu par exemple plusieurs instruments de mesure, dictées et jeux linguistiques, différents contenus de cours de français ou d'anglais et des cahiers préparatoires pour des tests de langue.

Le SEL offre aussi des services de traduction et de révision linguistique qui sont très appréciés par les diverses fonctions publiques. La rapidité des interventions (résultats dans les 24 heures), la qualité du service, l'expertise, la diversité des services offerts, l'approche pédagogique à jour et novatrice de même que sa notoriété en tant qu'expert de niveau universitaire contribuent à faire du SEL un partenaire estimé et recherché.

Le service est d'ailleurs reconnu par le MEESR et l'Office québécois de la langue française. Rappelons également que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion reconnaît trois des tests de français du SEL comme épreuves linguistiques pour les candidats qui désirent être admis au Registre des consultants en immigration du Québec. Il est également accrédité pour l'évaluation des enseignants en francisation.

Le SEL fait passer annuellement près de 6 000 tests de français, d'anglais et d'espagnol (écrit ou oral), et ce, pour une centaine d'organisations. Depuis dix ans, ce sont près de 100 000 tests écrits et oraux qui ont été réalisés pour près de 500 organisations. Aussi, parmi ses nombreux mandats, mentionnons celui accordé par le ministère de la Sécurité publique afin d'évaluer le niveau d'anglais oral des répartiteurs des services téléphoniques centralisés 911 à travers la province. Depuis l'obtention de ce mandat en 2012, 27 services téléphoniques centralisés ont eu recours au SEL. Mentionnons également le mandat avec Emploi-Québec qui consiste en la conception de normes linguistiques en anglais oral et écrit pour une première série de 50 postes standardisés répartis à travers la province. Finalement, notons les services rendus sur une base régulière à des organisations telles que Loto-Québec, Hydro-Québec et le Service de police de Montréal (SPVM) pour la conception de normes linguistiques et de tests de langue.

## **5. LES PARTENARIATS À L'INTERNATIONAL : UNE OUVERTURE SUR LE MONDE**

La formation universitaire à distance est en forte croissance partout dans le monde, aussi bien dans les pays avancés que dans les économies émergentes. La TÉLUQ a toujours occupé une place bien en vue dans le cercle grandissant des universités à distance ou bimodales. À ce titre, elle est membre de l'International Council of Distance Education (ICDE), de l'European Association of Distance Universities (EADTU), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et de l'Université virtuelle canadienne (UVC) et elle échange régulièrement sur les meilleures pratiques avec l'université d'Athabasca.

La TÉLUQ a également travaillé avec un grand nombre d'établissements et de partenaires étrangers, dont la Universitäre Fernstudien (Suisse), le Centre national d'enseignement à distance (France), l'Université ouverte de Catalogne, l'Université d'Angers, l'Université de

Rennes II, le Concil of Higher Education de la Turquie, l'AUF, l'OIF, l'Organisation mondiale du tourisme de Genève, des universités du Sénégal, du Costa Rica, du Brésil, de l'île Maurice, etc.

Au fil des années, la TÉLUQ a conçu de la formation en partenariat avec des organisations diverses, publiques et privées. C'est dans une perspective de co-développement de savoirs et de savoir-faire que la TÉLUQ oriente ses accords de collaboration avec ses partenaires. Quelques exemples récents :

- **L'Institut canadien MATCI** : l'Institut est un établissement autorisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres du Maroc, à dispenser de la formation postsecondaire et universitaire canadienne à ses membres. MATCI permet à ses étudiants de réaliser une partie de leur programme d'études universitaires à distance avec la TÉLUQ.

En sol québécois, l'Institut MATCI et la TÉLUQ collaborent à la mise en place d'une offre de programmes courts et de cours crédités aux étudiants issus des communautés culturelles de la grande région de Montréal dans le domaine de l'apprentissage des langues française et anglaise et de l'entrepreneuriat.

- **L'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR)** : L'ESENESR, rattachée au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la France, a pour mission la formation des personnels du Ministère (cadres, personnels enseignants, etc.). Le partenariat avec la TÉLUQ vise à travailler conjointement sur des projets en formation à distance, tant en matière de formation continue qu'en recherche, ainsi qu'à mettre en commun leurs expertises respectives en la matière. Cet accord a été signé lors de la visite du président Hollande au Québec à l'automne 2014 et offre un potentiel de développement important.
- **L'Université Alioune Diop de Bambey du Sénégal** : À la lumière des axes de coopération identifiés dans un accord-cadre signé en avril 2014, les deux universités ont convenu de conjuguer leurs efforts en vue de développer des activités de collaboration dans les domaines de la formation, de l'enseignement à distance, de la pédagogie universitaire, de la technopédagogie, de la mise en ligne de cours et de la recherche. Par cet accord, la TÉLUQ offrira certains de ses cours crédités au Sénégal dans les domaines des technologies de l'information et de l'entrepreneuriat.
- **L'Université d'Athabasca** : Afin d'offrir un avantage concurrentiel sur le marché du travail, la TÉLUQ et l'Université d'Athabasca offrent à leurs étudiants un parcours bilingue. Les deux universités ont conclu une entente unique dans le domaine de l'enseignement à distance, qui permet aux étudiants de ces établissements de suivre leur

programme de formation simultanément ou alternativement, à l'un ou l'autre des établissements, en anglais ou en français.

- **Le Département d'instruction publique du Canton de Genève** : Une formation continue en enseignement efficace est offerte aux enseignants de 7 des 20 collèges du Département d'instruction publique du Canton de Genève dans une perspective de développement professionnel.
- **La formation à distance en Suisse** : La TÉLUQ est responsable de la révision des modules de formation des enseignants à l'intention de *Formation à distance suisse* et détient une entente particulière concernant l'offre de programmes et de cours.

## 6. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

### 6.1. La TÉLUQ, un levier pour le développement de la FAD au Québec et dans la Francophonie

Nous assistons depuis quelques années à une transformation accélérée dans le domaine de l'enseignement universitaire. L'offre grandissante de la formation en ligne à l'échelle nationale et internationale, l'explosion des technologies et le changement du profil des étudiants obligent les universités d'ici et d'ailleurs à se redéfinir.

Le magazine *The Economist* rapporte que « [traduction] l'enseignement supérieur est sur le point de connaître un tremblement de terre... Trois vagues de perturbation menacent de renverser les moyens mis en place pour l'enseignement et l'apprentissage. Sur un front, une crise de financement a créé un manque à gagner. Au même moment, une révolution technologique conteste le modèle d'affaires de l'enseignement supérieur... Ces perturbations financières et technologiques coïncident avec une troisième grande vague : alors que les universités ont été utilisées pour éduquer seules une infime élite, elles sont désormais responsables de la formation et la reconversion des travailleurs tout au long de leur carrière. Comment vont-elles survivre à cette tempête? »<sup>4</sup>

La formation à distance, quant à elle, est en pleine effervescence et tous les indicateurs convergent vers une croissance exponentielle de la demande. Il semble donc qu'il y ait un entendement universel sur le fait que « le marché » de l'enseignement à distance dans le monde va croître de façon accélérée au cours des prochaines années.

C'est dans ce contexte que la TÉLUQ entend se positionner sur l'échiquier de la formation universitaire au Québec et dans la francophonie. L'heure est au maillage, aux alliances stratégiques pour faire du Québec un leader en FAD, en prenant appui sur les forces et les

---

<sup>4</sup> Magazine *The Economist*, n° 950, 28 juin 2014

caractéristiques distinctives des organisations en place. La multiplicité des efforts développés en formation à distance par les diverses universités québécoises ne peut que diluer la place que doit prendre le Québec en ce domaine. Une mise en commun des expertises demeure, dans la mouvance planétaire actuelle de l'enseignement universitaire en général et de la formation à distance en particulier, la voie à privilégier, nous semble-t-il.

La TÉLUQ est consciente de la force de son modèle de formation à distance. Au moment où les universités campus s'investissent dans ce domaine, souvent à grands frais, et qu'elles tentent d'expérimenter diverses approches, la TÉLUQ a déjà franchi toutes les étapes menant à la conception d'un cours de qualité, à une diffusion et un encadrement adapté au contexte de la distance et aux besoins actuels des étudiants. Encore plus, elle est à élargir et adapter ses approches pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil des étudiants ayant choisi le mode de formation à distance. Dans un contexte où la formation à distance est l'une des solutions pour répondre aux enjeux de la société quant à son développement, l'heure n'est plus à la multiplication des approches et des coûts, il faut bien le dire, mais plutôt au regroupement des forces vives du Québec pour multiplier les impacts tant sur la scène locale, nationale qu'internationale. Le développement d'un modèle de collaboration entre les universités québécoises pour optimiser l'utilisation des ressources et pour mieux faire valoir l'expertise collective devient un incontournable.

Seule université francophone à distance en Amérique du Nord, la TÉLUQ est toute désignée pour devenir, plus que jamais, le catalyseur d'expertises universitaires au Québec.

Des partenariats en FAD entre les universités québécoises, qui permettraient d'intégrer aux contenus élaborés par chacune d'elles, l'expertise technopédagogique éprouvée de la TÉLUQ en formation à distance, contribueraient à positionner le Québec comme un acteur de premier rang sur la scène internationale dans l'offre de formation à distance de niveau universitaire, et tout particulièrement au sein de la francophonie.

## **6.2. L'innovation au centre des transformations**

Les orientations qui seront privilégiées à court terme pour assurer le développement et le positionnement de la TÉLUQ seront déterminantes pour elle. Aussi, la TÉLUQ juge essentiel de soulever chaque pierre lui servant d'assise afin de s'assurer que les bases constituant son offre globale de formation, ses activités de recherche et les services offerts tant aux étudiants qu'aux organisations demeurent pertinentes et en phase avec les réalités et les besoins de la population.

À l'ère du numérique, la TÉLUQ souhaite adapter et distinguer son offre de formation et ses modes d'enseignement aux nouveaux profils d'étudiants québécois ainsi qu'à la présence

grandissante d'une offre de formation à distance provenant des autres universités québécoises et étrangères.

Par ailleurs, le corps professoral s'active actuellement à la planification des activités de développement de l'offre de formation et de la recherche pour les prochaines années.

Finalement, les travaux entrepris dans le cadre des projets prioritaires de la TÉLUQ ont permis de cerner clairement les orientations qu'elle doit se donner au cours des prochaines années afin de favoriser la réussite étudiante. Ces intrants ont permis de dégager les objectifs stratégiques suivants :

### **6.2.1. Améliorer la qualité du service à l'étudiant**

#### **6.2.1.1 L'étudiant au centre de nos actions**

Des transformations tant sur le plan des services à l'étudiant, de sa préparation aux études à distance et de son encadrement sont actuellement mises en œuvre et elles visent à :

##### Apprivoiser les études à distance

La TÉLUQ est consciente que l'apprentissage à distance peut demander à l'étudiant d'assurer au départ des habiletés autres que celles sollicitées par les approches traditionnelles. Notre université souhaite mieux outiller les étudiants à risque d'échec ou d'abandon. Elle planifie ainsi le développement d'une formation permettant à l'étudiant de mieux comprendre les principes sous-jacents aux études universitaires et à distance et ainsi l'aider à acquérir la connaissance des méthodes et des techniques requises dans ce contexte, ainsi qu'à développer les habiletés qui leur sont associées. Cette formation favorisera certes le taux de rétention des étudiants aux études universitaires, de même que leur réussite. Elle centrera aussi sa stratégie d'octroi de bourses davantage sur des objectifs de persévérance aux études.

##### Adapter les services à l'étudiant

Enseigner à distance c'est aussi s'assurer que les services directs que l'étudiant reçoit par l'ensemble du personnel de première ligne sont adaptés à ses besoins. La TÉLUQ est donc à procéder à l'actualisation et à la mise en place de nouvelles normes de qualité, d'outils de suivi et des meilleures pratiques en la matière, visant l'amélioration des suivis et des pratiques d'intervention à travers tous les points de contact avec l'étudiant. Ainsi, le système de gestion en place sera bonifié pour

assurer le suivi continu du dossier étudiant et une meilleure diffusion de l'information à l'interne, une plus grande efficacité des différents intervenants de première ligne et une meilleure proactivité dans les interventions auprès des étudiants.

L'offre de services aux étudiants actuels et futurs sera aussi revue afin de permettre une meilleure intégration de ces derniers à la vie universitaire et ainsi favoriser leur réussite. Se doter de mécanismes pour assurer une meilleure intégration des personnes handicapées, développer une stratégie proactive de leur recrutement, proposer des activités d'intégration des étudiants et des événements centrés sur leurs préoccupations et leurs besoins sont autant de moyens qui seront pris en compte pour assurer l'atteinte de cet objectif.

#### Bonifier nos pratiques d'accompagnement et d'encadrement

Le profil des étudiants ayant choisi la formule à distance pour leurs études universitaires est évolutif et encore atypique par rapport aux étudiants sur campus. Par le fait même, leur rapport aux études universitaires est différent. C'est dans ce contexte que la TÉLUQ choisit d'actualiser ses approches d'encadrement pour tenir compte de l'évolution des besoins des étudiants d'aujourd'hui en repensant notamment ses modes de communication pour répondre à leurs besoins d'instantanéité et d'interactions. Les spécificités rattachées au profil de nos étudiants démontrent que des approches globales s'adressant à l'ensemble des étudiants ne sont pas souhaitables en FAD. L'accent est mis sur la qualité des interventions réalisées auprès des étudiants en priorisant entre autres la communication en direct avec ceux-ci.

##### **6.2.1.2 Le portail étudiant : un outil axé sur la réussite**

Par la mise en place de son portail étudiant, la TÉLUQ travaille activement à favoriser la réussite étudiante par un suivi adapté à la réalité de chaque étudiant. Concentrant sur une seule plateforme toute l'information et tous les outils utiles à l'étudiant pour gérer efficacement ses études, l'intégration de nouveaux services en ligne facilitera les interactions de l'étudiant avec son université.

##### **6.2.1.3 Le portail encadrement : un outil proactif**

Une refonte majeure du portail encadrement destiné au personnel responsable, à savoir les professeurs, les personnes tutrices et chargées d'encadrement, est également en cours de réalisation. L'objectif principal du portail est de créer un tableau de bord qui permettra aux ressources liées à l'encadrement de guider efficacement les étudiants dans leur apprentissage en disposant d'informations, de

fonctions et d'indicateurs. Plusieurs applications de suivi centrées sur la réussite étudiante y seront intégrées, facilitant l'atteinte des objectifs prioritaires de la TÉLUQ en la matière. Afin d'accompagner l'étudiant dans la réussite de son projet d'études, un portail de coordination sera aussi développé afin de permettre aux ressources professionnelles pédagogiques d'assurer un suivi du cheminement de l'étudiant.

## **6.2.2. Développer la recherche et assurer le transfert d'expertise**

En pleine effervescence, la TÉLUQ a adopté un nouveau plan stratégique en 2015, auquel s'arrimera un nouveau plan stratégique de la recherche. Le plan de la recherche aura comme objectif principal la consolidation et le développement de créneaux de recherche porteurs dont la pertinence sociale est avérée et qui auront des répercussions certaines dans le développement de cours et de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles d'études.

### **6.2.2.1 Développer la recherche**

En plus des axes de recherche déjà privilégiés par le corps professoral, deux axes en émergence ont été identifiés :

- 1) La santé** : Bien que l'université ne soit pas dotée d'une faculté de médecine, plusieurs de ses chercheurs œuvrent au développement des connaissances dans le secteur de la santé. Notamment, des projets de recherche ont cours en ce qui a trait au vieillissement de la population au Québec et aux enjeux socioéconomiques en santé, à la psychologie, à la santé mentale, aux soins de santé, à la gestion de la santé et des services sociaux, ainsi qu'en lien avec les politiques de santé publique. Un regroupement des chercheurs autour de ces enjeux permet de renforcer leurs projets et contribuent à la reconnaissance de ce domaine comme étant un axe stratégique de recherche fort à la TÉLUQ.

#### ***Un exemple – axe Santé***

##### **Les conditions de mise à profit des connaissances par les acteurs de santé publique lors de la formulation des politiques publiques**

**Chercheuse principale** : France Gagnon, Ph. D., professeure, École des Sciences de l'Administration

**Objectifs** : L'importance des déterminants sur la santé des populations, tels que l'environnement, le revenu, l'éducation, est reconnue depuis plusieurs décennies. On dispose d'ailleurs de nombreuses connaissances scientifiques à cet égard. Leur utilisation lors de la formulation des politiques publiques représente toutefois un véritable défi. L'expérience des acteurs de santé publique au Québec montre que le recours à des avis scientifiques ou revues de connaissances varie beaucoup lors de la formulation des politiques. Par exemple, les connaissances sur les risques pour la santé de l'utilisation de l'amiante ont eu un impact limité sur les décideurs gouvernementaux tandis que les connaissances sur l'utilisation du cellulaire au volant ont mené à des modifications de la réglementation. Cela a conduit notre équipe à s'intéresser aux conditions favorisant l'utilisation des connaissances lors de la formulation des politiques

publiques. Nos travaux antérieurs ont montré la pertinence d'étudier de plus près la dynamique entre les groupes d'acteurs liés à un domaine de politiques publiques, comme la sécurité routière, la pauvreté ou la qualité de l'eau potable. Récemment, des chercheurs ont distingué différentes configurations pour qualifier la dynamique entre ces groupes. Ils suggèrent que l'utilisation des connaissances produites par les experts varie selon l'une ou l'autre de ces configurations. Par l'examen de différents cas, ce projet contribuera à renforcer les connaissances existantes en étudiant de plus près les conditions de mise à profit des connaissances. Les résultats obtenus seront ensuite transposés dans un format permettant aux acteurs de santé publique d'apprécier ces conditions et d'anticiper les stratégies à mettre de l'avant dans un domaine particulier d'intervention. Ce projet vise donc à maximiser les retombées des connaissances scientifiques sur la santé de la population en améliorant la prise en compte des impacts sur la santé dans les politiques publiques.

**Financement** : 199 743 \$ financés par les IRSC (2011-2015)

- 2) L'environnement** : Bien que peu de chercheurs à la TÉLUQ soient spécialisés dans ce domaine, ces derniers se démarquent sur la scène internationale par la qualité et la crédibilité de leurs travaux. Leurs recherches portent notamment sur la gestion durable des écosystèmes forestiers, l'application des technologies de l'information sur la biodiversité marine, l'écotoxicologie et la compétitivité des entreprises en contexte de développement durable.

#### ***Un exemple – axe Environnement***

##### **Valorisation des matières résiduelles fertilisantes en forêt**

**Chercheur principal** : Nicolas Bélanger, Ph. D., professeur, UER Sciences et Technologies

**Objectifs** : On estime que plus de 300 000 tonnes métriques de cendres sont produites annuellement au Québec, les deux tiers étant issus des usines de pâtes et papiers (pour le chauffage) et l'autre tiers d'usines de cogénération d'énergie et de transformation du bois. Dans les années à venir, de façon à faire face aux changements climatiques, à la hausse des prix du pétrole et à l'insécurité énergétique, l'usage de la biomasse forestière à des fins énergétiques ira en augmentant, engendrant ainsi une hausse de la production de cendres. De plus, 700 usines de traitement des eaux ont été construites au Québec dans les années 80 et 90 à la suite de l'adoption d'une loi sur le traitement des eaux usées en 1978. Les municipalités doivent disposer d'environ un million de tonnes de boues d'épuration (ou biosolides municipaux). La fertilisation des terres agricoles par les biosolides municipaux est une pratique usuelle et bien encadrée au Québec. Elle permet aux municipalités de réduire les coûts d'élimination tout en permettant aux producteurs agricoles d'amender leurs sols à un faible coût. Toutefois, la valorisation de ce type de matières résiduelles est très peu répandue en forêt québécoise.

Les matières résiduelles telles que les cendres de bois, les biosolides et les boues compostées sont des sources de nutriments et de matière organique et pourraient être utilisées comme amendement des sols pour augmenter la productivité ou pour restaurer les sols sévèrement perturbés. De telles pratiques pourraient aussi générer des crédits de carbone parce qu'elles permettent la séquestration à long terme du carbone dans les sols. Les études prévues focalisent sur l'usage potentiel de différentes combinaisons de cendres de bois, de biosolides papetiers, de boue de chaux et de fertilisants chimiques azotés pour corriger les déséquilibres nutritionnels, améliorer la qualité des sols et augmenter la productivité de plantations de peupliers hybrides et de conifères. Une étude sur la restauration des sols est également prévue en utilisant des boues fraîches et compostées. Le devenir des métaux traces et des pathogènes comme menace de la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques est également considéré.

**Financement** : 219 689 \$ financés par le CRSNG (2013-2016)

La TÉLUQ entend consolider les liens entre les différents domaines d'expertise et les thèmes de recherche présentés précédemment afin d'atteindre les sous-objectifs suivants :

- S'assurer de l'intégration des projets de recherche de son corps professoral et des axes de recherche prioritaires de l'Université;
- Favoriser une intégration rapide des nouveaux professeurs;
- Soutenir des équipes de recherche financées;
- Faciliter l'intégration de nos chercheurs dans des réseaux de recherche internationaux;
- Susciter des projets de recherche partenariale en lien direct avec les milieux socioéconomiques concernés.

De plus, les nouvelles chaires du Canada présentées à la section 3.2 permettront d'atteindre des objectifs bien précis : la rétention de professeurs; la consolidation des domaines société, culture et communication et santé; le développement de programmes d'études de cycles supérieurs; l'internationalisation de la recherche. Des projets de chaires de recherche institutionnelles seront également mis en œuvre afin de soutenir des équipes structurées autour de thématiques d'intérêt avec des partenaires actuels et futurs.

#### **6.2.2.2 Assurer le transfert d'expertise en formation à distance**

Pour le Québec, la FAD est un outil important pour favoriser l'accessibilité au savoir et à l'enrichissement des compétences partout sur son territoire, ainsi qu'à l'international. La TÉLUQ est la seule université qui détient une expertise solide sur ce mode d'enseignement, en ayant à son actif un fort volume de recherches dans le domaine de la formation à distance, de la technologie éducative et des modes d'apprentissage et de cognition, et ce, depuis sa création. L'enseignement supérieur est actuellement marqué par des changements de paradigme en matière de technologie (appareils intelligents, infonuagique, virtualisation d'applications, gestion de données, etc.). Aussi, nous assistons à un mouvement mondial visant une plus grande accessibilité aux études universitaires. La TÉLUQ désire agir comme acteur-clé au Québec, où la formation à distance devrait occuper une place de choix, ce qui devrait contribuer à le positionner comme un leader en formation à distance au sein de la francophonie tout particulièrement.

### **6.2.3. Réviser notre offre globale de formation en développant les études aux cycles supérieurs**

#### **6.2.3.1 Consolider notre offre de formation**

Dans le processus habituel de développement, de révision et d'évaluation de l'offre de formation, la TÉLUQ doit considérer tous les aspects liés à la qualité des programmes (cohérence, qualité des contenus et des méthodes pédagogiques, ressources, etc.) ainsi que tous les éléments de pertinence, qu'ils soient sociaux, scientifiques, institutionnels ou interuniversitaires. À ces éléments qualitatifs incontournables liés à l'établissement de toute offre de formation, des éléments quantitatifs s'ajoutent et s'intègrent dans une stratégie de révision continue de notre offre.

Ce bilan de l'offre de formation de la TÉLUQ est réalisé en tenant compte principalement de variables quantitatives donnant lieu à des indicateurs qui serviront d'aide à la décision dans l'établissement et le suivi de cette offre.

Par ailleurs, la révision de notre offre de formation doit s'inscrire dans une démarche concertée au sein de l'Université. C'est pourquoi notre corps professoral travaille à la planification des activités futures. À l'hiver 2015, leurs projets de développement académique ont été présentés et visaient à guider notre Université pour les cinq prochaines années, en identifiant des pistes de développement à moyen et à long terme. Cette planification des activités académiques a servi de référence dans l'élaboration du plan stratégique 2015-2018 de la TÉLUQ.

Plus précisément, des objectifs tels le développement de l'offre aux cycles supérieurs, la qualité des contenus, l'amélioration des pratiques d'encadrement, le développement de partenariats et l'internationalisation des cours et des programmes sont les dimensions principales qui ont été retenues dans l'élaboration de cette planification des activités académiques.

#### **6.2.3.2 Développer notre corps professoral**

Comme énoncé précédemment, il devient évident que la TÉLUQ représente un levier incontournable pour faire face aux enjeux majeurs que sont l'accessibilité et la qualité en contexte universitaire au Québec. Pour ce faire, en plus d'orchestrer ses efforts pour assurer le positionnement du Québec à titre de leader de la francophonie en formation universitaire à distance, la TÉLUQ veut également concentrer ceux-ci, au cours des prochaines années, au soutien à la réussite des étudiants, en particulier ceux qui sont issus de la première génération, tant aux cycles supérieurs qu'au premier cycle.

Pour ce faire, notre établissement doit disposer d'une masse critique de ressources professorales afin de mieux soutenir l'offre de programmes actuelle et future de notre établissement, mais également pour stimuler et soutenir les projets de collaboration avec les autres universités québécoises dans l'élaboration de nouveaux programmes et dans l'offre actualisée de programmes existants. Cette condition de base est indispensable au développement d'une offre de formation pertinente tant sur le plan social que scientifique en phase avec les besoins de notre société.

L'indicateur phare qu'est le ratio étudiant/professeur dans les universités québécoises relègue malheureusement la TÉLUQ au dernier rang des 18 universités du Québec. Selon le *Rapport d'étape du chantier sur la politique de financement des universités*<sup>5</sup>, la TÉLUQ enregistre pour l'année 2010-2011 un ratio de 51,0 étudiants/professeur alors que le ratio moyen est de 21,5 pour l'ensemble des universités québécoises, situant ainsi notre établissement loin derrière les autres universités, au dernier rang. Le corps professoral qui est à l'origine de l'impulsion nécessaire pour actionner l'ensemble des efforts de la TÉLUQ est nettement sous-représenté dans notre université, ce qui risque sérieusement d'entraîner une stagnation dans le développement souhaité.

Dans un contexte où les étudiants de première génération représentent environ 65 % de la population étudiante de la TÉLUQ et que près de 93 % des étudiants sont inscrits à temps partiel, l'accompagnement de l'étudiant à distance jusqu'à la diplomation repose sur des stratégies de soutien propres à la FAD. L'augmentation du corps professoral constitue le moyen privilégié pour répondre aux impératifs de qualité et d'amélioration du soutien à l'étudiant favorisant ainsi sa persévérance et sa réussite. Alors que la TÉLUQ a maintenant réintégré le giron des universités québécoises et qu'elle multiplie ses démarches afin d'établir des partenariats porteurs, elle doit pouvoir compter sur une croissance de son corps professoral pour consolider son offre, se repositionner comme leader de la FAD et développer des programmes qui répondront aux besoins des étudiants des années à venir.

### **6.2.3.3 Le développement de la recherche**

Il importe de souligner que l'intégration de nouveaux professeurs demande un certain temps pour développer leurs programmes de recherche qui, à terme, leur permettront de s'insérer dans les secteurs stratégiques en constante évolution et d'en tracer les nouveaux traits distinctifs. Une augmentation du corps professoral

---

<sup>5</sup> Document d'accompagnement; *Rapport d'étape du chantier sur la politique de financement des universités. Principaux indicateurs et statistiques de base sur les universités québécoises*; décembre 2013.

permettrait ainsi l'obtention d'une masse critique de professeurs dans des secteurs stratégiques. Il apparaît également nécessaire dans certains domaines que le développement de programmes d'études avec profil recherche, que l'encadrement efficace du personnel hautement qualifié, et que le développement des activités de recherche de haut niveau passe par plus d'un seul membre du corps professoral associé à un même domaine, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. La consolidation de créneaux porteurs permettrait ainsi à la TÉLUQ non seulement d'affirmer son positionnement dans des domaines de pointe, mais également de mieux arrimer le déploiement de ses missions d'enseignement et de recherche.

### **6.3. Renforcer le positionnement et la notoriété de la TÉLUQ au Québec et sur la scène internationale**

#### **6.3.1. Reprendre notre place sur l'échiquier universitaire**

La TÉLUQ retrouvait en 2012 son unicité à l'intérieur du Réseau de l'Université du Québec et par le fait même la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre sa mission. Dans ce contexte, elle est consciente qu'elle doit redoubler d'efforts pour reprendre pleinement sa place d'université autonome tant sur la scène locale, nationale qu'internationale.

La mise en place du Service des communications et des affaires publiques a permis de concevoir une stratégie de rayonnement de la TÉLUQ et de faire connaître l'université comme un leader en matière de formation à distance. Un plan de communication vient d'être élaboré, lequel assurera une couverture médiatique étendue et ciblée permettant de démontrer tout le dynamisme de la TÉLUQ sur le plan de la recherche et de l'enseignement. Ainsi, plusieurs moyens seront déployés tant au Québec qu'à l'international au cours des prochains mois et prochaines années.

#### **6.3.2. Ouvrir sur la francophonie**

La FAD ouvre la voie à une plus grande collaboration interuniversitaire au niveau national et international. C'est dans ce contexte que la TÉLUQ et l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ont signé, le 3 novembre 2014, une entente-cadre de partenariat qui vise à travailler conjointement sur des projets en formation à distance, tant en matière de formation continue qu'en recherche. Ce partenariat est une première étape vers le développement de liens forts entre le Québec et la France pour exercer conjointement un rôle de leader dans le déploiement de l'enseignement supérieur à distance dans la francophonie. À terme, nous souhaitons favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur dans les pays

de la francophonie, en ayant un effet structurant sur le déploiement de la formation à distance et en favorisant la démocratisation des savoirs.

Aussi, considérant la progression importante de la population francophone sur le continent africain, comme le rapporte plusieurs études sociodémographiques, nul doute que les possibilités de développement et d'alliance en formation à distance sont réelles, mais ces dernières doivent être planifiées avec rigueur. Cette réalité est confirmée par l'administrateur général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) :

« Nous allons intensifier notre action dans le domaine de formation, car ce n'est que par l'accès généralisé à un enseignement de qualité en langue française et de langue française que le continent africain continuera d'être cet immense réservoir pour la francophonie de l'avenir. »<sup>6</sup>

Le continent africain regroupe bon nombre d'universités en pleine effervescence avec qui la TÉLUQ souhaite collaborer. À titre d'exemple, le partenariat signé en 2015 avec l'Université d'Alioune Diop de Bambey (UADB) permettra d'y offrir nos programmes en technologie de l'information et en entrepreneuriat. La distance et les avantages liés à la formation autoportante et auto rythmée expliquent l'attrait pour la formation à distance. La TÉLUQ entend bien y jouer un rôle constructif.

Forte de ses alliances passées et consciente de pouvoir faire une différence pour répondre à l'enrichissement des connaissances au sein de la francophonie, la TÉLUQ poursuivra avec détermination son développement à l'international faisant ainsi du Québec un joueur incontournable dans l'accessibilité au savoir.

Cette ouverture souhaitée vers la francophonie méritera toutefois que des solutions innovatrices soient mises de l'avant en ce qui a trait au financement des initiatives permettant de développer des partenariats entre les universités québécoises ainsi qu'à l'international. Aussi, par son modèle, la TÉLUQ se veut une université ouverte et accessible, y compris pour les étudiants étrangers. Considérant que la FAD favorise non seulement un plus grand rayonnement international du Québec, mais aussi l'attraction de personnes qualifiées et déjà adaptées à notre contexte socio-économique, il est essentiel de prévoir des incitatifs financiers permettant au Québec d'occuper une place de choix au plan de la FAD dans la francophonie tout en misant sur l'excellence de sa formation en réponse aux besoins de la société.

---

<sup>6</sup> Magazine *Forces*, numéro 178, page 25

### **6.3.3. Valoriser et diffuser notre expertise**

La TÉLUQ vise la valorisation et la diffusion de ses expertises. La formation continue, la formation sur mesure et les services d'évaluation linguistique constituent des vitrines de la TÉLUQ sur la scène régionale, nationale et internationale. En soutien au développement de partenariats pour la recherche ou la formation créditée, la TÉLUQ misera sur l'expertise des professeurs pour développer des partenariats au Québec et à l'étranger. C'est ainsi qu'elle mettra en œuvre, dans les prochaines années, des projets de formation mettant en valeur l'expertise de ses professeurs et répondant aux besoins de la société. Forte d'une nouvelle stratégie de développement à l'international axée sur la francophonie et de partenariats diversifiés (ordres professionnels, associations scientifiques, groupes socio-économiques dans la société civile), la TÉLUQ accentuera son rôle au Québec et à l'étranger.

De façon plus spécifique, par l'élaboration d'une nouvelle politique sur l'internationalisation, la TÉLUQ entend circonscrire les lignes directrices qui guideront ses avancées en la matière et définir les principes directeurs sur lesquels elle entend fonder l'ensemble de ses activités à ce chapitre. L'objectif ultime est de favoriser l'internationalisation de la formation aux trois cycles d'études et d'assurer la cohérence des activités internationales dans les missions d'enseignement, de recherche, ainsi que de services aux organisations de l'Université.

Par ailleurs, la TÉLUQ est à redéfinir son modèle d'affaires au chapitre de la formation continue afin de répondre efficacement aux besoins des partenaires concernés et de créer de la valeur dans les créneaux d'excellence qui sont les siens.

## **6.4. Accentuer l'accessibilité**

La démocratisation des savoirs et des connaissances ainsi que leur accessibilité sont des principes qui guident et continueront d'influencer les développements de la TÉLUQ au cours des prochaines années. Des initiatives concrètes ont déjà émergé, comme décrites ci-dessous et seront certes suivies par d'autres, à la suite des recherches et à la veille effectuées à cet égard.

### **6.4.1. Accès libre aux publications scientifiques**

Par ses missions de diffusion des connaissances et de service à la collectivité, la TÉLUQ juge essentiel de rendre en accès libre, lorsque possible, ses publications scientifiques. Ainsi, la TÉLUQ a choisi d'adhérer à la *Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales*. Pour concrétiser ce projet, la TÉLUQ a mis en place à l'automne 2014 *R-libre*, un répertoire

institutionnel de recherche permettant de rendre accessible les publications scientifiques et autres documents de recherche des professeurs. L'appui unanime du corps professoral permettant l'accès à ses publications est une première dans le monde universitaire canadien francophone. Cet accès à la connaissance deviendra une vitrine de la recherche effectuée à la TÉLUQ et jouera un rôle de premier plan dans le mouvement amorcé pour l'accès libre au Québec et au Canada.

#### **6.4.2. L'émergence des CLOM (MOOC)**

Comme le rapporte la revue *The Economist* « [traduction] Les universités font face à un nouveau concurrent dans la forme de cours en ligne ouverts et massifs, ou MOOC. Ces cours livrés en format numérique, qui enseignent aux élèves via le web ou une tablette, ont de grands avantages par rapport à leurs concurrents établis. Avec des coûts de démarrage faibles et de puissantes économies d'échelle, ces cours en ligne baissent considérablement le prix de l'apprentissage et élargissent l'accès à l'information, en éliminant la nécessité pour les étudiants d'étudier à des moments ou à un endroit précis »<sup>7</sup>. Aussi, la revue précise que :

« Beaucoup d'étudiants potentiels sont rebutés par le fait qu'il n'y ait pas de garantie que leurs travaux en ligne seront acceptés comme crédit pour un programme. Cela commence à changer. Des cours numériques, en accès libre, deviennent de plus en plus imbriqués avec les programmes d'études existants. Plus de la moitié des 4 500 étudiants du MIT ont un MOOC dans le cadre de leur cours. »<sup>8</sup>

La TÉLUQ a entrepris à l'automne 2014 la diffusion de deux cours en ligne ouverts et massifs ou CLOM. Elle souhaite étendre son offre en accès libre par des formations de niveau universitaire de qualité en langue française, quel que soit l'endroit où se trouvent les apprenants et quel que soit leur nombre. L'accueil favorable que la TÉLUQ a enregistré au chapitre des inscriptions et du taux de complétion de ces cours lui confirme l'importance de bien définir les suites à donner à ce chapitre et à évaluer la manière d'adapter ses structures académiques de façon pérenne dans un contexte de développement international.

---

<sup>7</sup> Magazine *The Economist*, n° 950, 28 juin 2014

<sup>8</sup> Magazine *The Economist*, *Op. cit.*

## 6.5. Mettre à niveau l'environnement numérique

La TÉLUQ se définit comme un campus virtuel, intégrateur de toutes ses activités d'enseignement et de recherche. Les changements de paradigme que nous vivons actuellement en matière de technologie (appareils intelligents, infonuagique, virtualisation d'applications et de serveurs) obligent la TÉLUQ à revoir et à actualiser régulièrement ses pratiques du point de vue technologique. Les avancées technologiques et la nécessité de disposer d'un environnement numérique d'apprentissage performant permettant aux étudiants d'enrichir leur parcours universitaire constituent donc des enjeux critiques pour les prochaines années. L'utilisation de technologies intégrées est essentielle à la réalisation de notre mission d'enseignement distinctive et revêt sans nul doute une importance plus grande que dans les universités dites traditionnelles.

Il importe de rappeler la particularité du mode de fonctionnement de la TÉLUQ, par exemple l'inscription en continu tout au long de l'année, qui favorise l'accessibilité plutôt que l'établissement de date butoir par session comme dans les universités campus. Il nous est donc impossible d'adopter des solutions « clé en main » propres au milieu universitaire pour la gestion du dossier étudiant.

L'atteinte de cet objectif stratégique met en lumière l'importance cruciale d'investir à ce chapitre, l'infrastructure actuelle de la TÉLUQ ayant atteint un point de rupture avec des installations datant parfois de plus de 15 ans. Nos besoins énoncés dans le *Plan décennal des investissements universitaires* déposé cet automne évoquent ce besoin urgent d'investissement concernant un campus numérique reflétant les nouvelles réalités technologiques. Au cours des dernières années, plusieurs universités québécoises ont obtenu des enveloppes budgétaires substantielles pour des projets de délocalisation, de relocalisation et d'acquisition d'immeubles un peu partout sur le territoire québécois ou pour la modernisation des systèmes et des technologies de l'information. Acteur-clé en FAD au Québec, la TÉLUQ doit à son tour pouvoir disposer d'investissements lui permettant de rehausser son infrastructure technologique afin de la garder à la fine pointe pour répondre aux attentes de la société québécoise.

Devant cet environnement technologique en perpétuelle mouvance, la TÉLUQ doit s'assurer d'une cohérence et d'une intégration des diverses solutions technologiques qui seront mises de l'avant en respectant notre spécificité d'université numérique à distance. Ainsi, le déploiement d'un *Plan intégré de développement des technologies* axé sur l'accessibilité aux nouvelles technologies facilitant les apprentissages, leur conception et leur diffusion et concourant à la réussite étudiante sera au cœur de la transformation du campus numérique.

## 6.6. Améliorer l'efficacité et l'agilité des processus et procédures de travail

Le virage entrepris par la TÉLUQ pour s'assurer d'être la référence en FAD ne peut se faire sans un questionnement critique sur ses façons de faire. L'amélioration continue de nos approches basées sur les meilleures pratiques dans le domaine guidera nos choix au cours des prochaines années.

L'année 2014-2015 a marqué la planification et le démarrage de projets prioritaires visant à mieux positionner la TÉLUQ. S'inspirant des meilleures pratiques de gestion et soucieuse de se doter de conditions gagnantes pour assurer la réussite de ces projets, la TÉLUQ vise l'efficacité et l'agilité dans les solutions analysées et mises de l'avant. Aussi, l'adoption d'un cadre de référence commun pour la réalisation de tous les projets est certes une condition de succès. Un modèle de gestion de projet assorti d'outils de mesure a été mis en place pour assurer une gestion et un suivi efficace des projets.

De plus, avec la croissance enregistrée sur le plan du développement de son offre de formation dans les dernières années, et en tenant compte de celle souhaitée, la TÉLUQ est à revoir, entre autres, son processus de gestion de l'offre de cours. Une réflexion institutionnelle a été amorcée et se poursuivra dans les prochains mois afin de revoir les mécanismes en place et ainsi offrir un service mieux adapté à nos étudiants.

Finalement, à titre d'acteur important de la société québécoise, la TÉLUQ est directement interpellée par les nombreux défis que représente le développement durable. D'entrée de jeu, il importe de rappeler que le modèle de formation à distance constitue en soi une approche écoresponsable. Ainsi, des études récentes réalisées par l'Open University britannique ont démontré que la FAD requiert une consommation de 90 % moins élevée en énergie que les cours en classe. Le taux d'émission de CO<sub>2</sub> par étudiant s'en trouve également réduit d'au moins 85 %.<sup>9</sup>

Ne se limitant pas à ces retombées rattachées à son modèle, la TÉLUQ est soucieuse d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions institutionnelles en matière de développement durable. En s'appuyant sur sa politique en matière de développement durable, la TÉLUQ poursuivra, au cours des prochaines années, l'amélioration des pratiques actuelles de gestion ayant un effet positif sur le développement durable. Aussi, l'innovation et la créativité dans ses opérations en la matière seront valorisées.

---

<sup>9</sup> Kineo *e-Learning in the Enterprise Survey Results 2013 and Infographic*, eLearningindustry.com

## 7. CONCLUSION

En créant la TÉLUQ, seule université québécoise entièrement consacrée à la formation à distance, le Québec s'est doté d'un formidable outil pour favoriser l'accessibilité au savoir et à l'enrichissement des compétences partout sur son territoire et à l'international.

Consciente que les évolutions tant sur le plan économique, démographique, culturel et social influent sur le paysage universitaire, la TÉLUQ ne peut donc envisager de maintenir le statu quo si elle veut continuer de contribuer significativement à l'enseignement supérieur de la société d'aujourd'hui. Elle choisit plutôt de s'investir dans des développements porteurs en assurant le plein déploiement de sa mission universitaire, tout en confirmant sa position de leader en FAD, particulièrement au sein de la francophonie.

Il est vrai que l'enseignement à distance est souvent présenté comme l'une des solutions économiques au phénomène de massification de l'enseignement supérieur. Cependant, l'accessibilité à un enseignement à distance de qualité ne saurait se faire sans l'attribution d'investissements judicieux, spécifiques à ce type d'enseignement, en assurant ainsi l'innovation dans les approches proposées et surtout la réussite étudiante.

Toutefois, au-delà des considérations financières, la formation à distance procure des avantages indéniables pour la société : elle permet d'accéder à des connaissances générales et spécialisées, issues de recherches de pointe dans divers champs disciplinaires, contribuant ainsi activement au développement régional, national et international.

C'est à titre d'acteur-clé répondant aux besoins de la société d'aujourd'hui et de demain que la TÉLUQ entend faire une différence, en contribuant à faire du Québec une référence internationale en formation à distance, et ce, tout particulièrement au sein des pays de la francophonie.